MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE



SNIA

STRATÉGIE NATIONALE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

HORIZON 2030

FAIRE DE **L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** UN MOTEUR DE **PROGRÈS**
TECHNIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

TABLE DES MATIÉRES

Liste des Acronymes et Abbréviations....4
Résumé Exécutif....6
Enjeux Stratégiques....8
Enjeux Stratégiques Nationaux et Internationaux....8
Chaîne de Valeur de l'Intelligence Artificielle....10
Vision Stratégique....12
Vision....12
Piliers Stratégiques....14
Principes Directeurs....16
Diagnostic National de l'Intelligence Artificielle....19
Pilier 1 – Gouvernance, Éthique, Confiance et Régulation....19
Pilier 2 – Données, Infrastructures Numériques et Énergétiques....20
Pilier 3 – Capital Humain, Recherche, Développement et Innovation....21
Pilier 4 – Industrialisation et Création de Valeur....22
Analyse SWOT....24
Architecture de Mise en œuvre....28
Pilier 1 – Gouvernance, Éthique, Confiance et Régulation....29
Objectif Général....29
Axe 1.1 : Structuration de la Gouvernance Nationale de l'Intelligence Artificielle....31
Axe 1.2 : Cadre de Confiance Juridique, Éthique et Réglementaire....32
Pilier 2 : Données, infrastructures numériques et énergétiques....34
Objectif Général....34
Axe 2.1 : Gouvernance, Qualité, Interopérabilité et Valorisation des Données....36
Axe 2.2 : Développement de la Connectivité Numérique et de l'Accès Universel....38
Axe 2.3 : Développement des Capacités de Calcul, de Stockage et des Technologies Souveraines....39
Axe 2.4 : Développement des Capacités Énergétiques au Service de l'Intelligence Artificielle....41

Pilier 3 : Capital humain, recherche, développement et innovation 43
Objectif Général.....43
Axe 3.1 : Développement des Compétences et des Talents en Intelligence Artificielle.....45
Axe 3.2 : Renforcement de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique 47
Axe 3.3 : Promotion de l'Innovation, de l'Entrepreneuriat et du Transfert Technologique 49
Pilier 4 : Industrialisation et création de valeur.....51
Objectif Général.....51
Axe 4.1 : Adoption et Déploiement de l'Intelligence Artificielle dans l'Administration Publique et les Secteurs Prioritaires.....53
Axe 4.2 : Développement de l'Économie et de l'Industrie de l'Intelligence Artificielle et Insertion dans les Chaînes de Valeur.....55
Gouvernance de la Mise en œuvre.....57
Gouvernance et Coordination.....57
Feuille de Route et Plan d'Action.....58
Suivi-Évaluation, Gestion des Risques et Révision.....59
Conduite du Changement.....61
Annexe 1 : Matrice RACI de la gouvernance de la SNIA-RDC.....62
Annexe 2 : Cadre logique synthétique et indicateurs phares 63
Annexe 3 : Alignement sur les référentiels internationaux.....66
Références Bibliographiques.....69

Liste des Acronymes et Abbréviations

ACIA	Académie Congolaise de l'Intelligence Artificielle
ADN	Agence pour le Développement du Numérique
ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ANCY	Agence Nationale de Cybersécurité
ANSER	Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain
APD	Autorité de Protection des Données
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ARPTC	Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo
AZES	Agence des Zones Économiques Spéciales
CERT	Computer Emergency Response Team (Équipe de Réponse aux Incidents Informatiques)
CNP	Comité National de Pilotage
CREIA	Centre de Recherche et d'Innovation en Électronique et Intelligence Artificielle
EGDI	E-Government Development Index (Indice de Développement de l'Administration Électronique)
EPST	Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ESU	Enseignement Supérieur et Universitaire
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
GPU	Graphics Processing Unit (Unité de Traitement Graphique)
HPC	High Performance Computing (Calcul Haute Performance)
INS	Institut National de la Statistique
LMD	Licence-Master-Doctorat
MW	Mégawatt
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
ODIN	Open Data Inventory (Inventaire des Données Ouvertes)

OS	Objectif Spécifique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PSEN	Politique Sectorielle de l'Économie Numérique
PTN	Projet de Transformation Numérique
RACI	Responsible, Accountable, Consulted, Informed (Matrice de Responsabilités)
RAM	Readiness Assessment Methodology (Méthodologie d'Évaluation de l'État de Préparation)
RDC	République Démocratique du Congo
RSIT	Recherche Scientifique et Innovation Technologique
SIE	Systèmes Intelligents et Embarqués
SNIA	Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle
SOC	Security Operations Center (Centre des Opérations de Sécurité)
STIM	Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques
STP	Secrétariat Technique Permanent
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
ZES	Zone Économique Spéciale
ZLECAf	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

Résumé Exécutif

L'intelligence artificielle constitue désormais un enjeu majeur de souveraineté, de compétitivité et de transformation économique. Pour la République Démocratique du Congo, l'enjeu n'est pas seulement d'adopter des technologies conçues ailleurs, mais de déterminer la place qu'elle entend occuper dans la chaîne de valeur mondiale de l'IA et la part de valeur qu'elle peut créer et capter sur son territoire. Forte de ses ressources minérales stratégiques, de son potentiel énergétique, d'une population de plus de 100 millions d'habitants et d'un capital humain en développement, la République Démocratique du Congo ambitionne ainsi, à l'horizon 2030, de passer progressivement d'une économie principalement consommatrice de technologies à une économie capable de maîtriser, produire et valoriser des capacités technologiques nationales. La SNIA-RDC organise cette ambition autour des trois composantes structurantes de la chaîne de valeur de l'IA (**puces électroniques et énergie verte**, **mégadonnées et algorithmes**, **capacités cognitives**) afin de faire de l'IA un levier de diversification économique et de développement durable, inclusif et souverain.

Pour concrétiser cette vision, la SNIA-RDC est structurée autour de 4 piliers stratégiques (Gouvernance, Éthique, Confiance et Régulation ; Données, Infrastructures Numériques et Énergétiques ; Capital Humain, Recherche, Développement et Innovation ; Industrialisation et Création de Valeur). Ces piliers couvrent de manière intégrée la gouvernance institutionnelle, la réglementation et l'expérimentation, la souveraineté et la valorisation des données, la connectivité, les infrastructures numériques et énergétiques, les capacités de stockage et de calcul, la formation et la littératie en intelligence artificielle, la recherche et le développement technologique, l'innovation, l'entrepreneuriat, l'adoption de l'IA dans l'administration publique et les secteurs prioritaires, ainsi que le développement d'une économie et d'une industrie de l'intelligence artificielle. Ils permettent ainsi d'agir de façon cohérente sur les capacités nécessaires à la maîtrise progressive de l'ensemble de la chaîne de valeur.

La transformation recherchée est guidée par 5 principes directeurs (éthique, droits humains et dignité humaine ; protection des données, vie privée et confiance numérique ; inclusion, équité et diversité culturelle ; développement durable, souveraineté et création de valeur ; coopération, innovation et excellence). Ces principes s'appliquent transversalement aux quatre piliers et visent à garantir que le développement de l'intelligence artificielle demeure centré sur l'humain, responsable, inclusif et durable, tout en contribuant à la création de valeur et au renforcement des capacités du pays. Ils inscrivent également la SNIA-RDC dans une logique de souveraineté ouverte, fondée sur la coopération régionale et internationale, l'investissement,

le transfert de technologies, le développement des compétences et l'intégration progressive de la République Démocratique du Congo dans les dynamiques régionales et mondiales de l'intelligence artificielle.

La SNIA-RDC est ainsi conçue comme une stratégie d'exécution et de transformation structurelle, traduisant cette ambition en une architecture opérationnelle de 4 piliers, 11 axes stratégiques, 44 objectifs spécifiques et 176 actions. Chaque intervention est associée à des résultats attendus, des indicateurs mesurables, des responsabilités institutionnelles, des échéances et des besoins de financement, afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée et un suivi rigoureux jusqu'à l'horizon 2030. Cette mise en œuvre mobilise l'État, le secteur privé, les universités et centres de recherche, les startups, la société civile, la diaspora ainsi que les partenaires régionaux et internationaux. Sur le terrain, cette ambition se concrétise par des pôles d'excellence où se déploient en synergie data centers, infrastructures de calcul, énergie, universités, écoles techniques, grandes écoles d'ingénieurs, antennes de l'Académie Congolaise de l'Intelligence Artificielle (ACIA) et du Centre de Recherche et d'Innovation en Électronique et Intelligence Artificielle (CREIA), incubateurs, startups et PME, ainsi qu'un bac à sable technico-réglementaire pour l'expérimentation contrôlée des innovations, formant un continuum formation-recherche-innovation-entrepreneuriat. Ancrés dans les territoires, ces pôles matérialisent l'ambition de la RDC de maîtriser progressivement toute la chaîne de valeur de l'Intelligence Artificielle.

Enjeux Stratégiques

L'intelligence artificielle constitue désormais un levier majeur de transformation économique, technologique et sociale. Pour la République Démocratique du Congo, l'enjeu ne consiste pas uniquement à adopter des technologies d'intelligence artificielle, mais à déterminer comment le pays peut mobiliser ses ressources naturelles, énergétiques et humaines pour développer progressivement des capacités technologiques, productives et industrielles, diversifier son économie et capter durablement une part croissante de la valeur générée par l'économie mondiale de l'IA. Cette problématique suppose d'appréhender conjointement les dynamiques nationales et internationales ainsi que les différentes composantes de la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle.

Enjeux Stratégiques Nationaux et Internationaux

Le développement rapide de l'intelligence artificielle redéfinit les facteurs de compétitivité, de souveraineté et de création de valeur à l'échelle mondiale. La maîtrise de l'énergie, des infrastructures numériques, des données, des capacités de calcul, des compétences, de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation devient déterminante dans la capacité des États à tirer parti de cette transformation. Pour la République Démocratique du Congo, cette évolution soulève un double enjeu stratégique : développer les capacités nationales nécessaires à sa transformation économique et numérique, tout en renforçant son positionnement dans un environnement technologique et économique mondial en profonde mutation.

« Transformer les atouts naturels et humains de la République Démocratique du Congo en capacités nationales et en positionnement stratégique dans l'économie mondiale de l'Intelligence Artificielle. »

Au **niveau national**, l'enjeu central est de transformer les atouts naturels et humains de la République Démocratique du Congo en capacités nationales capables de soutenir la transformation structurelle, la diversification économique et le développement endogène. Cette orientation s'inscrit dans les priorités du Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2024-2028) et s'articule avec le Politique Sectorielle de

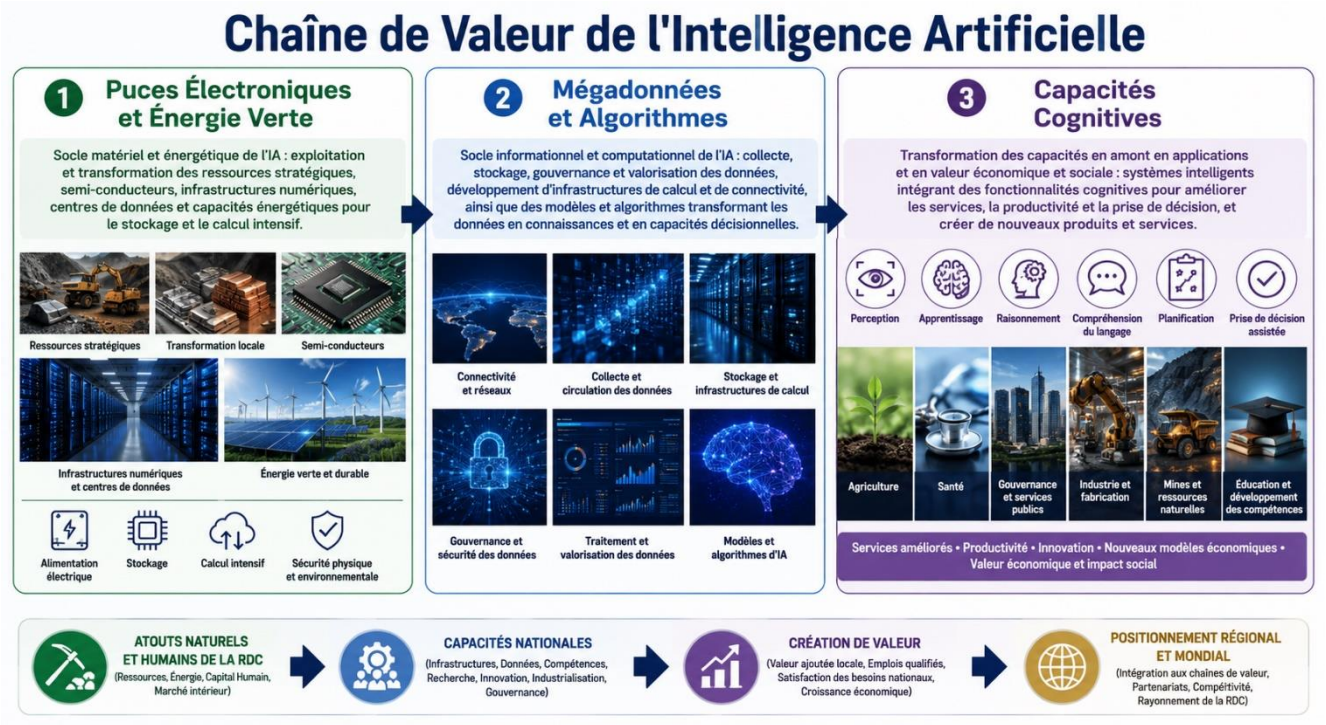
l'Économie Numérique (PSEN 2026-2030) ainsi qu'avec les investissements structurants du Projet de Transformation Numérique (PTN). Elle est également éclairée par l'évaluation conduite selon la Méthodologie d'Évaluation de l'État de Préparation à l'Intelligence Artificielle (Readiness Assessment Methodology, RAM) de l'UNESCO, qui fournit une lecture multidimensionnelle de la préparation du pays à l'IA. Dans ce contexte, les ressources minérales stratégiques, le potentiel énergétique, le capital humain et l'importance du marché intérieur constituent des atouts majeurs à convertir progressivement en capacités de gouvernance, d'infrastructures, de données, de calcul, de compétences, de recherche, d'innovation et d'industrialisation.

Au **niveau international**, l'accélération des investissements dans l'intelligence artificielle reconfigure les chaînes de valeur technologique mondiales et intensifie la compétition pour la maîtrise des ressources stratégiques, de l'énergie, des infrastructures de calcul, des données, des technologies, des compétences et des marchés. Pour la République Démocratique du Congo, cette évolution présente à la fois un risque de dépendance technologique accrue et une opportunité de positionnement stratégique dans l'économie mondiale de l'IA. Sa participation aux chaînes de valeur mondiales ne peut durablement se limiter à la fourniture de matières premières : l'enjeu est d'accroître progressivement sa présence dans les segments à plus forte valeur ajoutée, à travers notamment la transformation locale, les capacités technologiques et industrielles, le transfert de technologies, la recherche et l'innovation, ainsi que des partenariats stratégiques et une coopération scientifique, technologique et économique renforcée aux niveaux régional et international.

Ainsi, les enjeux nationaux et internationaux forment les deux dimensions d'un même impératif stratégique : transformer les atouts naturels et humains de la République Démocratique du Congo en capacités nationales et en positionnement stratégique dans l'économie mondiale de l'IA. Cette articulation conduit à examiner la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle afin d'identifier les différents segments de création de valeur, les capacités nécessaires pour y participer et les opportunités de positionnement qu'ils représentent pour le pays.

Chaîne de Valeur de l'Intelligence Artificielle

Au regard des enjeux précédemment identifiés, la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle constitue une grille de lecture essentielle pour comprendre où se crée la valeur et quelles capacités sont nécessaires pour y participer. L'intelligence artificielle ne se limite pas aux algorithmes et aux applications logicielles : elle repose sur un ensemble interdépendant de ressources, d'infrastructures, de données, de technologies et de systèmes intelligents. Pour la République Démocratique du Congo, cette lecture permet d'appréhender les opportunités de transformation de ses atouts naturels et humains en capacités nationales, tout en identifiant les leviers de son positionnement dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Le rapport de consolidation structure cette chaîne autour de trois composantes complémentaires.



Puces Électroniques et Énergie Verte. Cette première composante constitue le socle matériel et énergétique de l'intelligence artificielle. Elle couvre l'exploitation et la transformation des ressources stratégiques, les semi-conducteurs, les équipements et infrastructures numériques, les centres de données ainsi que les capacités énergétiques nécessaires au stockage et au calcul intensif. Pour la République Démocratique du Congo, l'enjeu réside dans la valorisation progressive de ses ressources minières et de son potentiel énergétique afin de développer des capacités technologiques et industrielles nationales, d'accroître

la valeur ajoutée créée localement et de participer davantage aux chaînes d'approvisionnement technologiques africaines et mondiales.

Mégadonnées et Algorithmes. Cette deuxième composante constitue le socle informationnel et computationnel de l'intelligence artificielle. Elle repose sur des infrastructures de stockage et de calcul associées à une connectivité permettant la collecte, la circulation et le partage des données. Elle englobe leur gouvernance, leur stockage, leur traitement et leur valorisation, ainsi que le développement des modèles et algorithmes qui les transforment en connaissances exploitables et en capacités décisionnelles. Pour la République Démocratique du Congo, l'enjeu est de développer la maîtrise des données et des capacités algorithmiques nécessaires à la conception de solutions adaptées à ses réalités économiques, sociales, culturelles et linguistiques, tout en favorisant l'émergence d'écosystèmes de données et d'innovation capables de s'intégrer aux dynamiques régionales et internationales.

Capacités Cognitives. Cette troisième composante correspond à la transformation des capacités développées en amont en applications et en valeur économique et sociale. Elle couvre le développement et le déploiement de systèmes applicatifs sectoriels intelligents intégrant des fonctionnalités cognitives simulées telles que la perception, l'apprentissage, le raisonnement, la compréhension du langage, la planification ou la prise de décision assistée. Ces systèmes permettent d'améliorer les services, la productivité et la qualité des décisions, tout en favorisant l'émergence de nouveaux produits, services et modèles économiques. Pour la République Démocratique du Congo, l'enjeu est de convertir les capacités technologiques, les données et les compétences nationales en solutions à fort impact, susceptibles de répondre aux besoins du pays tout en créant des produits et services pouvant progressivement accéder aux marchés régionaux et internationaux.

Ces trois composantes forment une chaîne de valeur intégrée et interdépendante : la valeur créée au niveau des ressources et des infrastructures alimente les capacités de données et d'algorithmes, qui permettent à leur tour le développement de systèmes intelligents générateurs de valeur économique et sociale. Pour la République Démocratique du Congo, l'enjeu est donc de renforcer progressivement sa participation à cette chaîne, depuis ses fondations matérielles et énergétiques jusqu'aux applications, afin de développer ses capacités nationales, de capter davantage de valeur ajoutée et de consolider son positionnement dans l'écosystème africain et mondial de l'intelligence artificielle.

Vision Stratégique

Face aux enjeux nationaux et internationaux identifiés, la SNIA-RDC définit l'ambition que la République Démocratique du Congo entend poursuivre à l'horizon 2030. Elle traduit le choix de dépasser une logique de simple adoption de l'intelligence artificielle pour construire progressivement les capacités permettant au pays de créer, capter et valoriser une part croissante de la valeur générée par cette transformation technologique. Cette orientation stratégique est ensuite structurée autour de quatre piliers complémentaires et encadrée par des principes directeurs communs.

Vision

La République Démocratique du Congo entend faire de l'intelligence artificielle un moteur de création de valeur, en s'appuyant sur ses atouts et en participant pleinement aux dynamiques technologiques régionales et mondiales. Cette ambition se traduit par la vision suivante :

> « **À l'horizon 2030**, la République Démocratique du Congo ambitionne de **s'insérer stratégiquement dans la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle**, en valorisant ses ressources naturelles et son capital humain, afin de **faire de l'intelligence artificielle un levier de diversification économique et de développement durable, inclusif et souverain**. »

Cette vision affirme une ambition de transformation du modèle de développement national : faire évoluer progressivement la République Démocratique du Congo d'une position principalement fondée sur la fourniture de ressources et la consommation de technologies vers celle d'un acteur créateur de valeur dans l'économie de l'intelligence artificielle. Elle repose sur une approche intégrée de la chaîne de valeur, depuis ses fondations matérielles et énergétiques jusqu'aux données, aux capacités de calcul, aux algorithmes et aux applications intelligentes. À l'horizon 2030, la RDC entend ainsi renforcer ses capacités, accroître la valeur ajoutée créée localement et consolider son insertion dans les chaînes de valeur régionales et mondiales de l'IA.

Cette ambition repose sur un développement économique endogène, dans lequel les ressources naturelles, le capital humain, les données, les infrastructures, la recherche, l'innovation et l'industrialisation contribuent à la création d'entreprises, d'emplois, de compétences et de solutions répondant aux priorités du pays. Elle vise une intelligence artificielle contribuant concrètement à la diversification économique et au développement durable, tout en favorisant l'innovation, la compétitivité, l'inclusion, la confiance et la coopération. La finalité est de permettre à la République Démocratique du Congo de devenir, à l'horizon 2030, un acteur régional pleinement intégré aux dynamiques de développement, de production et de valorisation de l'intelligence artificielle à l'échelle régionale et mondiale.



Piliers Stratégiques

La matérialisation de la vision à l'horizon 2030 repose sur la capacité de la République Démocratique du Congo à bâtir progressivement une économie de l'intelligence artificielle fondée sur la maîtrise des différentes composantes de sa chaîne de valeur. Dans cette perspective, la SNIA-RDC est structurée autour de quatre piliers stratégiques qui constituent le cadre de référence de la stratégie et organisent de manière cohérente les conditions institutionnelles, infrastructurelles, humaines et économiques nécessaires à son développement. Ces piliers permettent de relier les fondations indispensables à une IA responsable aux capacités nécessaires à sa production, son adoption et sa valorisation.



Pilier 1 – Gouvernance, Éthique, Confiance et Régulation. Ce premier pilier établit le socle institutionnel et de confiance nécessaire au développement de l'intelligence artificielle sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il couvre la gouvernance et la coordination nationale ainsi que les cadres juridique, éthique, normatif et réglementaire applicables aux puces électroniques et infrastructures technologiques, aux données, aux algorithmes, aux modèles et aux applications sectorielles de l'IA. Il vise à créer un environnement lisible, inclusif et proportionné aux risques, garantissant les droits fondamentaux, la protection des données, la

cybersécurité et la confiance, tout en favorisant l'innovation responsable, l'investissement, la recherche, l'entrepreneuriat et l'expérimentation.

Pilier 2 – Données, Infrastructures Numériques et Énergétiques. Ce deuxième pilier constitue le socle infrastructurel, informationnel et technologique de l'économie de l'intelligence artificielle. Il couvre les infrastructures numériques et énergétiques, les puces électroniques et équipements de calcul, la connectivité, la gouvernance et la valorisation des données, ainsi que les capacités de stockage et de calcul nécessaires au développement, à l'entraînement et au déploiement des algorithmes et modèles d'IA. Il doit permettre à la République Démocratique du Congo de disposer progressivement des ressources et capacités technologiques nécessaires au développement et au déploiement d'applications sectorielles, notamment dans les secteurs prioritaires, et à sa participation aux différents segments de la chaîne de valeur.

Pilier 3 – Capital Humain, Recherche, Développement et Innovation. Ce troisième pilier constitue le socle des compétences, des connaissances et de l'innovation permettant de maîtriser et de faire progresser les différentes composantes de la chaîne de valeur. Il couvre la formation, la recherche scientifique, le développement technologique, l'innovation, l'entrepreneuriat et le transfert de technologies, depuis les puces électroniques et systèmes embarqués jusqu'à la valorisation des données, la conception d'algorithmes et de modèles d'IA et le développement d'applications sectorielles intelligentes. Il vise à constituer un vivier de compétences et un écosystème de recherche et d'innovation capables de produire, adapter et valoriser ces technologies, notamment pour répondre aux besoins des secteurs prioritaires, en interaction avec les réseaux régionaux et internationaux.

Pilier 4 – Industrialisation et Création de Valeur. Ce quatrième pilier constitue le socle de transformation des capacités technologiques en activités économiques, usages et valeur. Il couvre l'adoption et le déploiement de l'intelligence artificielle dans l'administration publique et les secteurs prioritaires, ainsi que l'émergence d'activités industrielles et entrepreneuriales sur les différents segments de la chaîne de valeur, depuis les puces électroniques et équipements technologiques jusqu'à la valorisation des données, des algorithmes, des modèles et des applications sectorielles intelligentes. Il vise à convertir ces capacités en entreprises, emplois, produits, services, gains de productivité et nouveaux marchés, tout en renforçant l'insertion de la République Démocratique du Congo dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Les quatre piliers constituent ainsi des leviers verticaux complémentaires traversant une même chaîne de valeur : gouverner et sécuriser, construire les infrastructures, développer les compétences et les

connaissances, puis transformer ces capacités en applications sectorielles, usages et création de valeur. Leur articulation autour des puces électroniques, des données, des algorithmes, des modèles et des applications intelligentes dans les secteurs prioritaires donne à la SNIA-RDC son caractère intégré et permet de traduire la vision en une trajectoire cohérente de transformation à l'horizon 2030.

Principes Directeurs

La réalisation de la vision de la SNIA-RDC à l'horizon 2030, fondée sur une insertion stratégique de la République Démocratique du Congo dans la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle, repose sur la mise en œuvre cohérente des quatre piliers stratégiques et sur cinq principes directeurs communs. Ces principes établissent les valeurs et les équilibres qui doivent guider cette transformation, afin de concilier création de valeur, responsabilité, confiance, inclusion, développement durable, innovation et coopération.



Principe Directeur 1 – Éthique, Droits Humains et Dignité Humaine. La République Démocratique du Congo inscrit le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le respect de la dignité humaine, des droits fondamentaux et de l'État de droit. Cette approche repose sur l'équité, la transparence, la responsabilité, la supervision humaine et le respect des libertés individuelles afin de garantir une intelligence artificielle digne de confiance et centrée sur l'humain.

Principe Directeur 2 – Protection des Données, Vie Privée et Confiance Numérique. La République Démocratique du Congo fait de la gouvernance responsable des données un fondement du développement de l'intelligence artificielle. Cette gouvernance repose sur la protection de la vie privée, la confidentialité, la cybersécurité, la résilience des infrastructures numériques, la qualité des données et leur utilisation responsable afin de renforcer la confiance numérique.

Principe Directeur 3 – Inclusion, Équité et Diversité Culturelle. La République Démocratique du Congo fait de l'inclusion, de l'équité et de la diversité culturelle des principes fondamentaux du développement de l'intelligence artificielle. Cette approche favorise l'égalité des chances, l'accessibilité des technologies, la réduction des inégalités ainsi que la valorisation de la diversité culturelle, linguistique et territoriale du pays afin que l'intelligence artificielle bénéficie à l'ensemble de la population.

Principe Directeur 4 – Développement Durable et Création de Valeur. La République Démocratique du Congo fait de l'intelligence artificielle un levier de diversification économique, d'industrialisation, de création de valeur et de développement durable. Cette ambition repose sur la valorisation responsable des ressources, le développement d'infrastructures énergétiques durables et résilientes et le renforcement progressif des capacités numériques, technologiques et économiques du pays, afin de soutenir son insertion stratégique dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Principe Directeur 5 – Coopération, Innovation et Excellence. La République Démocratique du Congo favorise une coopération régionale et internationale ouverte, équilibrée et mutuellement bénéfique afin d'accélérer le développement de l'intelligence artificielle. Cette coopération s'appuie sur l'innovation, la recherche, le développement des compétences, le transfert de technologies, l'entrepreneuriat, l'interopérabilité et l'adoption des standards internationaux, au service du progrès scientifique, économique et social.

Ces cinq principes directeurs constituent le cadre transversal de mise en œuvre des quatre piliers stratégiques. Leur application permet d'inscrire la progression de la République Démocratique du Congo dans la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle dans une trajectoire à la fois responsable, inclusive, durable, innovante et ouverte sur les dynamiques régionales et mondiales.

Diagnostic National de l'Intelligence Artificielle

Le diagnostic national établit la situation de référence à partir de laquelle la République Démocratique du Congo entend réaliser la vision de la SNIA-RDC à l'horizon 2030 : valoriser ses ressources naturelles et son capital humain, renforcer progressivement ses capacités nationales et s'insérer stratégiquement dans la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle afin d'en faire un levier de diversification économique et de développement durable, inclusif et souverain. Afin de disposer d'une lecture holistique, objective et actualisée de l'état de préparation du pays, le diagnostic repose sur une triangulation de plusieurs sources complémentaires : le Rapport d'Évaluation de l'État de Préparation à l'Intelligence Artificielle élaboré selon la méthodologie RAM de l'UNESCO, les cadres nationaux de planification et de transformation numérique, les données sectorielles et techniques nationales disponibles, ainsi que des référentiels régionaux et internationaux, dont la Stratégie Continentale sur l'Intelligence Artificielle de l'Union africaine et le Government AI Readiness Index d'Oxford Insights. Cette approche permet de confronter les indicateurs quantitatifs aux réalités institutionnelles, juridiques, sociales, scientifiques, infrastructurelles et économiques du pays et d'apprécier, à travers les quatre piliers stratégiques et les principes directeurs de la SNIA-RDC, les capacités actuellement disponibles sur les différents maillons de la chaîne de valeur de l'IA et l'écart qui les sépare de l'ambition portée à l'horizon 2030.

Pilier 1 – Gouvernance, Éthique, Confiance et Régulation

La République Démocratique du Congo aborde l'intelligence artificielle avec un niveau de préparation institutionnelle et réglementaire encore faible, malgré l'existence de fondations générales en matière de transformation numérique. Le Government AI Readiness Index 2024 lui attribue un score global de 22,10/100, dont 17,96/100 pour le pilier « Government », ce qui situe le pays dans le bas du classement mondial en matière de capacité publique à orienter, encadrer et déployer l'IA. Ce niveau de préparation traduit une situation dans laquelle plusieurs institutions exercent des compétences pertinentes pour l'IA, notamment dans les domaines de l'économie numérique, des télécommunications, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la cybersécurité, des données et de la régulation, mais sans dispositif national intégré de pilotage de l'IA, ni mécanisme permanent de coordination permettant d'assurer la cohérence des interventions publiques. L'adoption de l'Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique a néanmoins constitué une avancée structurante en établissant un socle relatif notamment aux services numériques et à la protection des données personnelles. La progression de la RDC du groupe D au groupe C du GovTech Maturity Index, avec un score rapporté de 0,393, témoigne également d'une

amélioration de la maturité numérique de l'État, sans toutefois correspondre encore à un environnement institutionnel pleinement préparé à l'IA.

Ce socle demeure en effet généraliste et incomplet au regard des caractéristiques propres aux systèmes d'IA. Le droit positif ne comporte pas encore de régime spécifiquement consacré à la responsabilité algorithmique, aux décisions automatisées, à la transparence et à l'explicabilité des systèmes, à l'évaluation des risques algorithmiques ou à la correction des biais. Les capacités institutionnelles de protection des données demeurent elles-mêmes à consolider. Cette faiblesse prend une importance particulière dans un pays marqué simultanément par une fracture numérique et par une forte diversité sociale, territoriale et linguistique : seuls 32,2 % de la population utilisent Internet, tandis que les données du diagnostic indiquent que seulement 23 % des femmes sont connectées. La faible participation numérique et l'absence de mécanismes établis d'information, de consultation, d'évaluation des impacts sociaux et culturels et de recours concernant les systèmes d'IA limitent également les conditions d'une confiance durable. Le point de départ du premier pilier est donc celui d'un État disposant de briques juridiques, institutionnelles et numériques réelles mais fragmentées, encore insuffisamment articulées pour garantir simultanément le pilotage stratégique, la protection des droits, la cybersécurité, la responsabilité, la transparence, l'inclusion et la souveraineté. Cette situation constitue un écart direct avec l'ambition d'une IA souveraine et digne de confiance portée par la SNIA-RDC. Sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les infrastructures et les données jusqu'aux algorithmes, modèles et applications sectorielles, un environnement institutionnel capable d'établir les règles, de maîtriser les risques et de garantir la confiance constitue une condition préalable à une création de valeur responsable et durable.

Pilier 2 – Données, Infrastructures Numériques et Énergétiques

La situation de référence du deuxième pilier fait apparaître un écart structurel entre les ressources physiques dont dispose la RDC et les capacités numériques effectivement disponibles pour soutenir une économie de l'IA. Dans le Government AI Readiness Index 2024, le pays obtient 32,34/100 pour le pilier « Infrastructure & Data », résultat supérieur à son score gouvernemental mais encore faible au regard des exigences d'une économie fondée sur les données et le calcul. L'infrastructure numérique repose principalement sur le mobile : 65,3 % de la population disposent d'un abonnement de téléphonie mobile et environ 55 % ont accès à un réseau 3G, alors que le haut débit fixe ne concerne que 0,03 % de la population. La proportion d'utilisateurs d'Internet atteint 32,2 % et la vitesse moyenne de téléchargement du haut débit fixe est estimée à 46,38 Mbps. Le pays dispose par ailleurs de 4 points d'échange Internet opérationnels, mais seulement de 2 centres de données recensés dans les données actualisées du diagnostic. Ces indicateurs décrivent une

infrastructure permettant une diffusion croissante des services numériques courants, mais encore très éloignée de la densité, de la disponibilité, de la faible latence et des capacités d'hébergement et de calcul nécessaires au développement et au déploiement à grande échelle d'algorithmes, de modèles et d'applications d'IA.

La contrainte énergétique accentue cet écart. Alors que la RDC dispose d'un potentiel hydroélectrique supérieur à 100 GW, le taux d'accès effectif à l'électricité ressort à seulement 22,1 % dans les données techniques actualisées. Ce contraste entre potentiel énergétique et disponibilité effective constitue une rupture fondamentale dans la chaîne de valeur : l'avantage comparatif naturel du pays ne se transforme pas encore en capacité de calcul, de stockage et d'hébergement numérique. La même rupture apparaît au niveau des données. Les administrations, entreprises et institutions produisent d'importants volumes d'informations, mais celles-ci demeurent largement dispersées dans des silos, sous des formats hétérogènes, insuffisamment inventoriées, documentées, normalisées, mises à jour et interopérables. Il n'existe parallèlement ni politique nationale formalisée de cloud orientée IA, ni capacité nationale significative de calcul haute performance identifiée dans le diagnostic. L'hébergement et le calcul avancé demeurent donc largement tributaires d'infrastructures étrangères. Le deuxième pilier part ainsi d'un paradoxe majeur : la RDC possède en amont des ressources minérales et énergétiques stratégiques pour l'économie mondiale de l'IA, mais dispose encore de capacités limitées dans les maillons numériques qui transforment ces ressources en données, connectivité, stockage, calcul et infrastructures technologiques souveraines. Cet écart affecte directement la capacité à disposer du socle infrastructurel, informationnel et technologique nécessaire à la chaîne de valeur, tout en faisant de l'accès équitable, de la protection des données, de la résilience, de l'efficacité énergétique et du développement durable des dimensions indissociables de sa montée en capacité.

Pilier 3 – Capital Humain, Recherche, Développement et Innovation

La capacité nationale à transformer les infrastructures et les données en connaissances, algorithmes, modèles, technologies et innovations reste contrainte par une base de compétences et de recherche quantitativement insuffisante. Le diagnostic fait ressortir que seulement 15 % des étudiants sont inscrits dans les disciplines STIM, que la production scientifique liée à l'IA représente environ 299 publications, que seulement 0,5 % des écoles sont connectées et que 23 % des femmes sont connectées. La réforme Licence-Master-Doctorat fournit désormais un cadre académique plus flexible pour introduire des formations spécialisées en intelligence artificielle, science des données et disciplines connexes, mais cette possibilité institutionnelle ne s'est pas encore traduite par une masse critique nationale de spécialistes. La faible connectivité des établissements, le déficit de laboratoires informatiques et de capacités locales de calcul, ainsi que les fortes

disparités territoriales réduisent par ailleurs la possibilité de transformer la massification de l'enseignement en capital humain directement mobilisable dans l'économie de l'IA.

La faiblesse est également financière et scientifique. Les données du diagnostic situent les dépenses de recherche et développement à environ 0,41 % du PIB, un niveau qui demeure faible au regard des besoins de développement d'un écosystème scientifique et technologique compétitif. Cette faiblesse de l'investissement se traduit par des capacités limitées de recherche appliquée, d'expérimentation et de transfert technologique. Elle est renforcée par l'absence de capacités nationales significatives de calcul haute performance et par la pénurie de jeux de données locaux structurés. Le déficit est particulièrement visible pour les quatre langues nationales (lingala, swahili, kikongo et tshiluba), pour lesquelles les corpus textuels, audio et autres ressources nécessaires au développement de systèmes de traitement automatique des langues restent insuffisants. Les initiatives de startups, de communautés technologiques, de recherche et d'innovation existent, mais demeurent dispersées et insuffisamment documentées. Il n'existe notamment aucune base nationale consolidée permettant de mesurer la pénétration de l'IA, les compétences disponibles ou l'écosystème d'innovation technologique. La situation de référence du troisième pilier est donc celle d'un pays disposant d'un réservoir démographique considérable et d'un cadre académique en évolution, mais dont la conversion en capital scientifique et technologique reste faible. Dans la chaîne de valeur de l'IA, ce déficit réduit la capacité nationale à passer de la donnée et du calcul à la conception d'algorithmes, de modèles et de technologies adaptés aux réalités économiques, sociales, culturelles et linguistiques congolaises, puis à leur transformation en applications sectorielles et innovations. Il limite ainsi la capacité du pays à faire de son capital humain un moteur de recherche, d'innovation et de création de valeur, dans une logique d'excellence, d'inclusion et de coopération régionale et internationale.

Pilier 4 – Industrialisation et Création de Valeur

Le principal déséquilibre structurel apparaît au stade de la transformation des avantages comparatifs de la RDC en valeur ajoutée nationale. L'économie congolaise demeure fortement extravertie : les exportations minières représentent environ 85 à 90 % des exportations, alors que seulement 5 à 10 % du cuivre et du cobalt feraient l'objet d'une transformation locale significative. Le secteur minier, malgré son poids économique, ne représenterait qu'environ 1,5 % des emplois directs. La base industrielle reste étroite, avec moins de 2 000 entreprises industrielles formelles et une contribution de l'industrie estimée à seulement 8 à 10 % du PIB. Le secteur manufacturier demeure fortement dépendant des importations, qui représenteraient environ 85 % de ses intrants, tandis que les pertes post-récolte agricoles sont estimées entre 30 et 40 %. Ces données montrent que le problème de création de valeur lié à l'IA s'inscrit dans une faiblesse productive

plus générale : l'économie transforme encore insuffisamment ses ressources naturelles en produits, technologies et actifs à forte valeur ajoutée.

Cette contrainte se retrouve dans l'écosystème technologique. Le taux de bancarisation est estimé à seulement 12 à 15 % de la population adulte, tandis que les garanties demandées pour certains crédits peuvent atteindre 150 à 200 % de la valeur du prêt, ce qui réduit fortement l'accès au financement des PME et des startups technologiques. Dans ce contexte, la Startup Act constitue une évolution favorable du cadre de soutien à l'entrepreneuriat innovant, mais l'écosystème reste encore confronté à des contraintes structurelles de financement, de passage à l'échelle, d'accès aux infrastructures technologiques et de maturation du marché. La demande nationale structurée en solutions d'IA reste faible et les usages identifiés demeurent principalement concentrés dans quelques initiatives en télécommunications, finance, mines, santé, agriculture ou logistique, sans marché national mature ni données statistiques consolidées permettant d'en mesurer précisément la pénétration. Cette faible capacité de captation de valeur contraste avec des actifs considérables : ressources en cobalt, cuivre et autres minerais stratégiques, potentiel hydroélectrique supérieur à 100 GW, population dont environ 70 % a moins de 30 ans et position géostratégique au cœur de l'Afrique. Le diagnostic fait donc apparaître une rupture de chaîne de valeur : la RDC contribue fortement aux ressources situées en amont de plusieurs industries technologiques mondiales, mais demeure faiblement présente dans leur transformation industrielle, les infrastructures numériques, les technologies matérielles, les algorithmes, les modèles, les plateformes, les produits et les services qui concentrent l'essentiel de la valeur ajoutée. Dans ces conditions, l'IA constitue encore davantage un marché de consommation technologique potentiel qu'une industrie nationale constituée. C'est cet écart entre ressources disponibles, capacités nationales et valeur effectivement captée qui constitue la situation de référence du quatrième pilier et qui mesure la distance restant à parcourir pour faire de l'IA un levier effectif de diversification économique, d'industrialisation, d'emplois, d'applications dans les secteurs prioritaires et d'insertion dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Analyse SWOT

Le diagnostic des quatre piliers met en évidence une situation contrastée : la République Démocratique du Congo dispose d'atouts structurels significatifs pour participer à l'économie de l'intelligence artificielle, mais leur transformation en capacités technologiques, scientifiques, industrielles et économiques demeure limitée. L'analyse SWOT permet de synthétiser cette situation en distinguant les facteurs internes qui constituent les forces et faiblesses actuelles du pays, et les facteurs externes qui représentent les opportunités et menaces liées à l'évolution rapide de l'écosystème régional et mondial de l'IA. Elle permet ainsi d'apprécier, au regard de la vision à l'horizon 2030, les conditions dans lesquelles la RDC peut progresser sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis ses fondations matérielles et énergétiques jusqu'aux données, aux algorithmes, aux modèles et aux applications sectorielles créatrices de valeur.

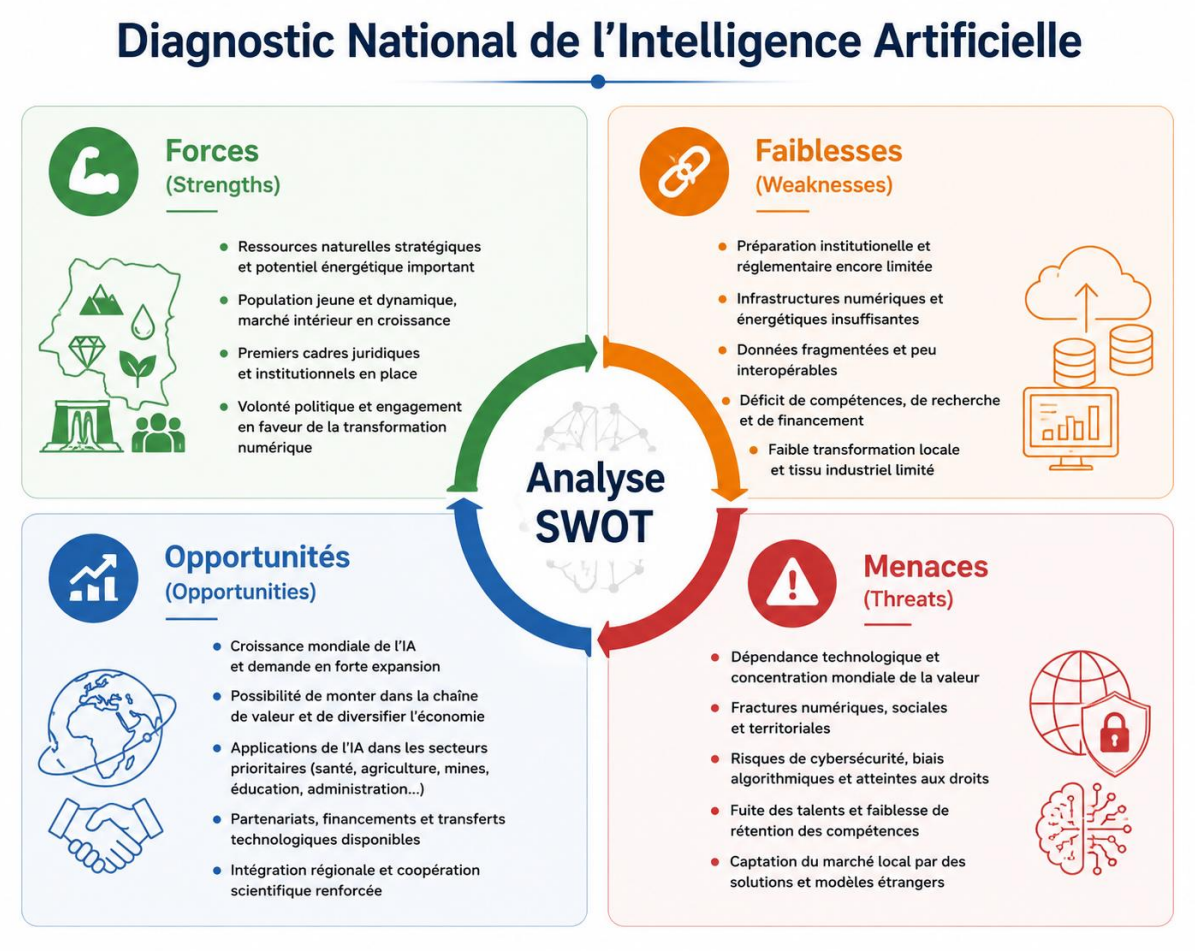
Forces (Strengths). La principale force de la RDC réside dans la combinaison d'atouts naturels, démographiques, institutionnels et économiques directement mobilisables dans la chaîne de valeur de l'IA. Le pays dispose de ressources minérales stratégiques, notamment le cobalt et le cuivre, essentielles à plusieurs industries technologiques, ainsi que d'un potentiel hydroélectrique supérieur à 100 GW, susceptible de constituer à terme un avantage pour des infrastructures numériques et de calcul fortement consommatrices d'énergie. À ces ressources s'ajoutent un marché intérieur important et une population particulièrement jeune, dont environ 70 % a moins de 30 ans, offrant un potentiel considérable de développement des compétences, d'adoption technologique et d'entrepreneuriat. Sur le plan institutionnel, le Code du numérique, la Startup Act, la réforme Licence-Master-Doctorat et les cadres nationaux de transformation numérique constituent des fondations sur lesquelles peut s'appuyer la montée en capacité du pays. La RDC dispose enfin d'universités, de centres de recherche, d'entreprises, de startups et de communautés technologiques qui, bien qu'encore insuffisamment structurés, témoignent de l'existence d'un socle national de compétences et d'innovation. Ces différents atouts placent potentiellement le pays sur plusieurs segments de la chaîne de valeur, depuis les ressources, l'énergie et les technologies matérielles jusqu'aux données, aux algorithmes, aux modèles et aux applications intelligentes.

Faiblesses (Weaknesses). Ces atouts contrastent avec des capacités nationales encore insuffisantes pour les transformer en valeur. Le score global de 22,10/100 au Government AI Readiness Index 2024, dont 17,96/100 pour la dimension Government et 32,34/100 pour Infrastructure & Data, traduit un niveau de préparation encore faible. La gouvernance de l'IA demeure fragmentée et le cadre juridique général existant n'intègre pas encore pleinement les problématiques propres aux systèmes algorithmiques et aux modèles

d'IA. Les contraintes infrastructurelles restent importantes, avec 32,2 % d'utilisateurs d'Internet, seulement 0,03 % de haut débit fixe, 2 centres de données recensés et un taux d'accès à l'électricité de 22,1 %, malgré l'ampleur du potentiel énergétique national. Les données restent fragmentées, insuffisamment normalisées et interopérables, tandis que les capacités nationales de calcul haute performance sont limitées. Sur le plan du capital humain et scientifique, seulement 15 % des étudiants sont inscrits dans les disciplines STIM, environ 299 publications scientifiques liées à l'IA sont recensées, les dépenses de recherche et développement représentent environ 0,41 % du PIB et seulement 0,5 % des écoles sont connectées. Ces contraintes se prolongent dans l'appareil productif : seulement 5 à 10 % du cuivre et du cobalt feraient l'objet d'une transformation locale significative, l'industrie ne représente qu'environ 8 à 10 % du PIB, le financement des PME et startups demeure difficile et l'écosystème de l'IA ne constitue pas encore une industrie nationale structurée. La faiblesse fondamentale réside ainsi dans les ruptures persistantes entre ressources, infrastructures, données, compétences, innovation, industrialisation et marché, qui limitent la captation locale de valeur.

Opportunités (Opportunities). La transformation rapide de l'économie mondiale de l'IA ouvre néanmoins une fenêtre de repositionnement stratégique pour la RDC. L'augmentation de la demande mondiale en minerais stratégiques, en énergie, en infrastructures numériques, en capacités de calcul et en technologies liées à l'IA crée des possibilités de progression vers des segments à plus forte valeur ajoutée, notamment par la transformation locale, le transfert technologique, le développement d'infrastructures de données et de calcul et l'émergence d'activités technologiques et industrielles. Le développement accéléré de l'IA ouvre parallèlement de nouveaux espaces d'innovation dans les secteurs prioritaires du pays, notamment l'agriculture, les mines, la santé, l'éducation, les services financiers, l'administration publique, l'industrie et les infrastructures. La jeunesse de la population offre la possibilité de constituer progressivement un important vivier régional de compétences, tandis que les réalités linguistiques, culturelles et socio-économiques congolaises créent un espace pour le développement de données, d'algorithmes, de modèles et d'applications adaptés aux besoins locaux. À l'échelle régionale et internationale, l'intégration économique africaine, les partenariats scientifiques et technologiques, les mécanismes de financement du développement et l'intérêt croissant pour des chaînes de valeur technologique plus diversifiées peuvent soutenir les investissements, la recherche, le transfert de technologies, le développement des compétences et l'accès à de nouveaux marchés. Ces dynamiques offrent à la RDC la possibilité de convertir progressivement ses avantages comparatifs en capacités nationales et en avantages compétitifs.

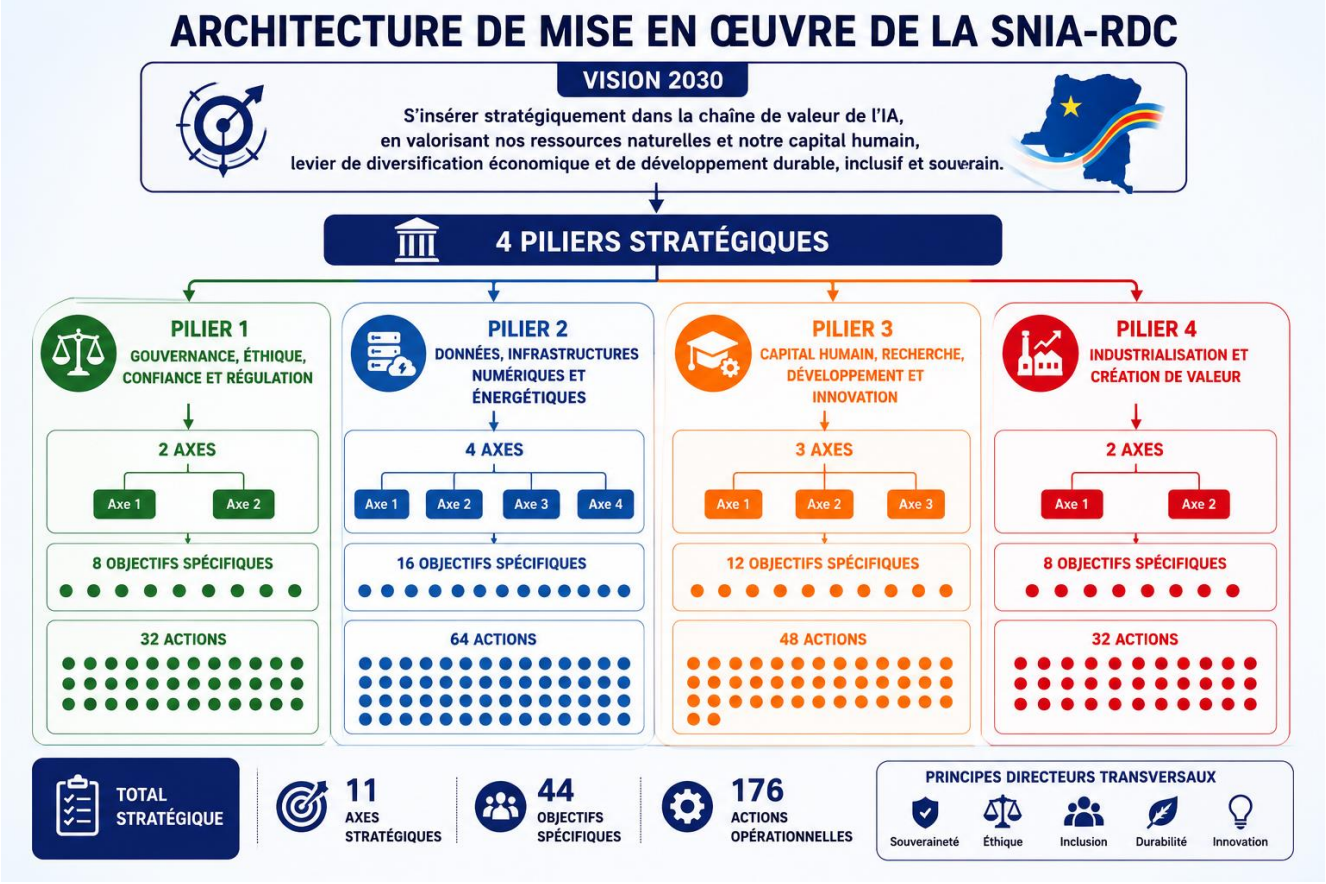
Menaces (Threats). Cette fenêtre d'opportunité s'accompagne de risques susceptibles d'accentuer les dépendances existantes si la montée en capacité nationale demeure plus lente que l'évolution technologique mondiale. La concentration internationale des infrastructures de calcul, des semi-conducteurs, des plateformes numériques, des données, des modèles avancés et de la propriété intellectuelle peut renforcer la dépendance envers un nombre limité d'acteurs technologiques étrangers et réduire la capacité du pays à capter la valeur générée par ses propres ressources et marchés. L'accélération technologique peut également approfondir les fractures numériques, territoriales, sociales et de genre, alors que seulement 23 % des femmes sont connectées, et accroître l'écart entre les compétences disponibles et celles requises par l'économie de l'IA. Les risques de cybersécurité, de perte de contrôle sur les données, de biais et de discrimination algorithmiques, de surveillance abusive, de désinformation et d'atteinte aux droits fondamentaux peuvent fragiliser la confiance et l'adoption de l'IA. À ces risques s'ajoutent la fuite des talents, la dépendance aux financements et infrastructures extérieurs, la captation du marché national par des solutions importées, ainsi que la possibilité de demeurer principalement fournisseur de matières premières pendant que la transformation industrielle, les technologies, les algorithmes, les modèles et les applications à forte valeur ajoutée sont développés ailleurs. La rapidité de la compétition mondiale constitue ainsi une menace en elle-même : l'absence ou la lenteur du repositionnement pourrait renforcer la position périphérique que la SNIA-RDC entend précisément dépasser.



L'analyse SWOT confirme ainsi que le principal enjeu stratégique ne réside ni dans l'absence d'atouts ni dans la seule adoption de l'intelligence artificielle, mais dans la capacité à convertir les forces existantes et les opportunités émergentes en capacités nationales durables, tout en réduisant les faiblesses structurelles et en maîtrisant les menaces associées à la transformation technologique mondiale. Elle établit dès lors le lien entre le diagnostic et la mise en œuvre de la SNIA-RDC : à l'horizon 2030, les quatre piliers devront agir de manière complémentaire sur les différents maillons de la chaîne de valeur afin de transformer progressivement les ressources naturelles et le capital humain du pays en infrastructures, données, compétences, technologies, innovations, applications sectorielles, activités industrielles et valeur économique et sociale, dans le respect des principes directeurs de la stratégie.

Architecture de Mise en œuvre

L'architecture de mise en œuvre traduit le cadre stratégique de la SNIA-RDC en une structure opérationnelle cohérente permettant de passer de la vision à l'action. Elle prolonge directement les enjeux stratégiques, la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle, la vision à l'horizon 2030, les quatre piliers et les principes directeurs, tout en répondant aux écarts mis en évidence par le diagnostic national et l'analyse SWOT. Dans cette logique, chacun des quatre piliers est décliné en axes stratégiques, eux-mêmes traduits en objectifs spécifiques et en actions, afin d'assurer une continuité claire entre les ambitions poursuivies, les capacités à renforcer et les interventions à conduire. Les principes directeurs demeurent transversaux à l'ensemble de cette architecture et orientent sa mise en œuvre. La SNIA-RDC s'articule ainsi autour de 4 piliers, 11 axes stratégiques, 44 objectifs spécifiques et 176 actions, formant un cadre intégré destiné à organiser, prioriser et suivre sa mise en œuvre jusqu'à l'horizon 2030.



Pilier 1 – Gouvernance, Éthique, Confiance et Régulation

L'évaluation de l'état de préparation du pays a mis en évidence une gouvernance de l'intelligence artificielle qui reste à structurer, un socle juridique qui doit être enrichi et des institutions de régulation et de cybersécurité qui sont appelées à monter en puissance. La RDC dispose déjà d'atouts institutionnels fondamentaux, notamment le Code du numérique, l'Autorité de Protection des Données et l'Agence Nationale de Cybersécurité, qui constituent des bases solides pour aborder les défis spécifiques posés par les systèmes d'IA, qu'il s'agisse de la responsabilité algorithmique, de la transparence des décisions automatisées, de l'évaluation des biais ou de la supervision des usages sensibles. La confiance est un élément essentiel pour le développement de toute économie numérique durable. Des règles claires, des mécanismes de contrôle et des garanties pour les droits fondamentaux sont nécessaires pour que les investissements se développent, que les données circulent et que l'innovation prospère. Ce pilier construit donc les fondations institutionnelles, juridiques et réglementaires qui permettront à la RDC d'orienter, de sécuriser et d'accélérer le développement d'une intelligence artificielle responsable, tout en offrant un environnement attractif pour les investisseurs, les entrepreneurs et les chercheurs, contribuant ainsi à la création de richesses sur le territoire national.

Objectif Général

Instaurer une gouvernance nationale efficace et un cadre de confiance conciliant régulation et innovation.

Mettre en place une gouvernance nationale lisible, inclusive, coordonnée et redevable de l'intelligence artificielle, reposant sur un cadre juridique, éthique, normatif et réglementaire proportionné aux risques, garantissant la protection des droits fondamentaux, des données, de la cybersécurité et des intérêts stratégiques nationaux. Ce cadre favorisera l'innovation responsable, l'investissement, la recherche, l'entrepreneuriat, la sous-traitance, le contenu local et le transfert de technologies, tout en permettant l'expérimentation contrôlée et l'évaluation progressive des innovations.

Indicateur	Référence (2025)	Cible 2030
Architecture de gouvernance IA (décret, organes installés)	Inexistante	**Opérationnelle (2027)**
Loi-cadre IA et taxonomie des risques	Aucun texte spécifique	**En vigueur (2027-2028)**
Systèmes IA homologués / certifiés	0	**≥20**
Contenu local dans les marchés publics IA	Non mesuré	**≥15 %**
Rapport national annuel sur l'état de l'IA	Inexistant	**Publié chaque année**

Le premier pilier se décline en deux axes complémentaires qui couvrent l'ensemble des besoins identifiés pour établir une gouvernance efficace et un cadre de confiance. L'axe 1.1, intitulé "Structuration de la Gouvernance Nationale de l'Intelligence Artificielle", installe les structures de pilotage, avec l'Organe d'Orientation Stratégique placé sous l'autorité de la Primature, le Comité National de Pilotage et le Secrétariat Technique Permanent, ainsi que les mécanismes de coordination interministérielle et de concertation avec le Conseil National Multi-Acteurs. Il met en place les dispositifs de suivi-évaluation, de financement et de

redevabilité, notamment le système national de suivi-évaluation avec ses indicateurs et le rapport annuel sur l'état de l'IA. Il renforce le contenu local, la sous-traitance nationale et le transfert de technologies à travers un cadre dédié et un référentiel de qualification des entreprises congolaises. L'axe 1.2, intitulé "Cadre de Confiance Juridique, Éthique et Réglementaire", construit l'environnement juridique et réglementaire propre à l'IA, avec une loi-cadre sur l'IA, une taxonomie des risques et des règlements sectoriels pour les usages sensibles. Il garantit la protection des droits fondamentaux, des données et de la cybersécurité avec des dispositifs d'évaluation des impacts éthiques et algorithmiques. Il déploie des mécanismes d'expérimentation régulée avec un bac à sable technico-réglementaire, des dispositifs d'audit, de certification et de supervision, ainsi qu'un régime d'incitations fiscales et financières pour l'innovation et l'investissement, accompagné d'un programme de renforcement des capacités des magistrats, régulateurs et administrations publiques.

Axe 1.1 : Structuration de la Gouvernance Nationale de l'Intelligence Artificielle

Objectif de l'axe. Structurer une gouvernance nationale lisible, coordonnée et opérationnelle assurant le pilotage stratégique, la coordination des acteurs, le **suivi-évaluation** et la mise en œuvre efficace de la SNIA-RDC.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 1.1.1 Établir une architecture institutionnelle claire pour orienter, coordonner et piloter la mise en œuvre de la SNIA-RDC.	**1.1.1.1** Élaborer et faire adopter les instruments juridiques instituant l'architecture nationale de gouvernance de l'intelligence artificielle, comprenant notamment l'**Organe d'Orientation Stratégique**, le **Comité National de Pilotage** et le **Secrétariat Technique Permanent**. **1.1.1.2** Mettre en place et rendre opérationnels les organes de gouvernance prévus par le cadre institutionnel. **1.1.1.3** Élaborer et publier le **référentiel national** des rôles, responsabilités et mécanismes de gouvernance des parties prenantes. **1.1.1.4** Déployer le mécanisme permanent de coordination interministérielle et désigner les **points focaux IA** au sein des institutions concernées.	Décret organes adopté 2026 ; organes installés 2027	Architecture de gouvernance opérationnelle (décret + installation effective)
OS 1.1.2 Renforcer la coordination, la concertation et la **redevabilité** entre les parties prenantes nationales et internationales.	**1.1.2.1** Instituer le **Conseil National Multi-Acteurs** de l'Intelligence Artificielle comme cadre permanent de concertation, d'orientation stratégique et d'éthique. **1.1.2.2** Élaborer et mettre en œuvre la **matrice nationale RACI** de gouvernance de la SNIA-RDC. **1.1.2.3** Mettre en place et animer les **Groupes Techniques Thématiques** permanents chargés d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie. **1.1.2.4** Élaborer le protocole national de coordination interinstitutionnelle, de concertation et de partage d'information.	CNMA institué 2026 ; RACI publiée 2027	≥4 sessions de coordination/an ; matrice RACI appliquée à 100 % des projets IA publics
OS 1.1.3 Mettre en place un dispositif durable de **financement**, de **suivi-évaluation**, d'**audit** et de **redevabilité** de la SNIA-RDC.	**1.1.3.1** Élaborer le mécanisme national de **financement** et le plan d'investissement de la SNIA-RDC. **1.1.3.2** Concevoir, déployer et exploiter le système national de **suivi-évaluation** intégrant les indicateurs, le tableau de bord national et les rapports périodiques. **1.1.3.3** Mettre en place le dispositif national de **veille stratégique**, de **cartographie** de l'écosystème et d'évaluation périodique de la maturité nationale en intelligence artificielle. **1.1.3.4** Instituer le dispositif national d'**audit**, de contrôle, de **redevabilité** et d'apprentissage stratégique, incluant la publication annuelle du Rapport National sur l'état de l'intelligence artificielle.	Plan d'investissement 2026 ; tableau de bord 2027	Rapport national annuel sur l'état de l'IA publié chaque année dès 2027
OS 1.1.4 Renforcer le **contenu local**, la sous-traitance nationale, le **transfert de technologies** et la participation des entreprises congolaises	**1.1.4.1** Élaborer et adopter le Cadre National du Contenu Local, de la Sous-traitance et du Transfert de Technologies applicable aux projets d'intelligence artificielle. **1.1.4.2** Élaborer le **référentiel national** de qualification des entreprises congolaises intervenant dans la **chaîne de valeur** de l'intelligence artificielle. **1.1.4.3** les exigences minimales de **contenu local**, de sous-traitance nationale et de **transfert de technologies** dans les marchés publics et les partenariats stratégiques liés à l'intelligence artificielle.	Cadre contenu local adopté 2027	≥15 % de contenu local dans les marchés publics IA ; référentiel de qualification opérationnel

dans la **chaîne de valeur** de l'intelligence artificielle.	**1.1.4.4** Mettre en place le mécanisme national de suivi et d'évaluation du **contenu local**, de la sous-traitance et du **transfert de technologies**.		

Axe 1.2 : Cadre de Confiance Juridique, Éthique et Réglementaire

Objectif de l'axe. Mettre en place un environnement juridique, éthique, normatif et réglementaire garantissant la confiance, la protection des **droits fondamentaux**, la **cybersécurité** et la **souveraineté** technologique nécessaires au développement responsable de l'intelligence artificielle.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 1.2.1 Élaborer un cadre juridique, éthique, normatif et réglementaire adapté au développement, au déploiement et à l'utilisation de l'intelligence artificielle.	**1.2.1.1** Élaborer et faire adopter la **loi-cadre** ainsi que les textes réglementaires encadrant le développement, le déploiement et l'utilisation de l'intelligence artificielle. **1.2.1.2** Élaborer le **référentiel national** de classification des systèmes d'intelligence artificielle fondé sur une **taxonomie des risques algorithmiques**. **1.2.1.3** Élaborer le **référentiel national** des normes, standards, lignes directrices et bonnes pratiques applicables aux systèmes d'intelligence artificielle, en cohérence avec les référentiels internationaux. **1.2.1.4** Élaborer les règlements sectoriels encadrant les usages sensibles, critiques et à haut risque de l'intelligence artificielle.	Loi-cadre déposée 2026, adoptée 2027 ; règlements sectoriels 2028	Loi-cadre IA et taxonomie des risques en vigueur ; règlements usages à haut risque adoptés
OS 1.2.2 Garantir la protection des **droits fondamentaux**, des données, de la vie privée, de la **cybersécurité** et des intérêts stratégiques nationaux.	**1.2.2.1** Élaborer le cadre national de gouvernance, de partage sécurisé et de **protection des données** stratégiques utilisées par les systèmes d'intelligence artificielle. **1.2.2.2** Élaborer le cadre national de **cybersécurité** applicable aux systèmes d'intelligence artificielle et aux infrastructures numériques critiques. **1.2.2.3** Mettre en place le dispositif national d'évaluation des impacts éthiques, de transparence algorithmique et de protection des **droits fondamentaux**. **1.2.2.4** Mettre en place le cadre national de gestion des risques et de confiance numérique applicables à l'intelligence artificielle.	Cadres données & cyber 2027	Dispositif d'évaluation d'impact éthique et algorithmique opérationnel ; 100 % des systèmes publics sensibles couverts
OS 1.2.3 Déployer des mécanismes d'expérimentation régulée, d'évaluation, d'**audit**, de **certification**, de contrôle et de supervision des systèmes d'intelligence artificielle.	**1.2.3.1** Mettre en place un dispositif national de **bac à sable technico-réglementaire** permettant l'expérimentation contrôlée des systèmes d'intelligence artificielle avant leur déploiement. **1.2.3.2** Élaborer et mettre en œuvre le **référentiel national d'audit**, d'évaluation, de **certification** et de conformité des systèmes d'intelligence artificielle. **1.2.3.3** Mettre en place le dispositif national de supervision, de contrôle et de cybersurveillance des systèmes d'intelligence artificielle à haut risque. **1.2.3.4** Mettre en place le dispositif national de notification, de gestion et de réponse aux incidents liés aux systèmes d'intelligence artificielle.	Bac à sable opérationnel 2027 ; référentiel d'audit 2028	≥5 systèmes IA homologués ou certifiés d'ici 2030 ; dispositif d'incidents opérationnel (CERT)
OS 1.2.4 Mettre en place un environnement	**1.2.4.1** Élaborer le régime national d'incitations fiscales, douanières et financières en faveur de la recherche, de l'innovation et des investissements dans l'intelligence artificielle.	Régime d'incitations 2027	Fonds IA doté ; cadre de commande publique innovante adopté ; ≥5

économique, fiscal et réglementaire favorable à l'innovation responsable et au développement de l'écosystème national de l'intelligence artificielle.	**1.2.4.2** Mettre en place un mécanisme national de **financement** de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat en intelligence artificielle. **1.2.4.3** Élaborer le cadre national de la **commande publique innovante** favorisant l'adoption des solutions nationales d'intelligence artificielle. **1.2.4.4** Déployer un programme national de renforcement des capacités des magistrats, régulateurs, administrations publiques et autres acteurs concernés sur les obligations juridiques, réglementaires et éthiques applicables à l'intelligence artificielle.		000 acteurs formés aux obligations juridiques

Ce pilier a pour ambition de faire de la RDC un espace de confiance numérique où l'IA peut se déployer en respectant les droits fondamentaux et les intérêts stratégiques du pays, créant ainsi les conditions d'une croissance économique durable. Les résultats concrets attendus à l'horizon 2030 sont une loi-cadre sur l'IA accompagnée de sa taxonomie des risques, une architecture de gouvernance nationale pleinement opérationnelle, un bac à sable réglementaire actif, un dispositif d'évaluation des impacts éthiques et algorithmiques, et au moins vingt systèmes d'IA certifiés. Ces avancées sont une condition essentielle pour la réussite des trois autres piliers et pour la captation de valeur par l'économie nationale. Un cadre de confiance permet aux infrastructures de données d'être pleinement exploitées, à la recherche et à l'innovation de trouver des débouchés commerciaux, et à l'industrialisation de se développer en réduisant les dépendances technologiques. L'enjeu est de veiller à ce que les procédures de certification et d'expérimentation restent proportionnées et fluides, afin de ne pas freiner l'innovation et de maintenir un environnement favorable aux investissements privés, contribuant ainsi au développement d'un secteur IA dynamique et créateur d'emplois.

Pilier 2 : Données, infrastructures numériques et énergétiques

Le diagnostic fait apparaître un écart entre les ressources naturelles exceptionnelles dont dispose la RDC et les capacités numériques actuellement disponibles. Le pays possède des ressources minières stratégiques, des atouts qui offrent des perspectives considérables pour participer à l'économie mondiale de l'IA. Aujourd'hui, 32 % de la population utilisent Internet, l'accès à l'électricité concerne 22 % des Congolais, et le pays compte deux centres de données, sans infrastructure nationale de calcul haute performance. Cet écart entre les atouts naturels et les infrastructures disponibles constitue une opportunité de développement pour le pays, qui peut désormais transformer ses ressources en capacités numériques souveraines, performantes et durables. Ce pilier a donc pour objet de faire de ces atouts naturels des leviers de développement économique, en dotant le pays des infrastructures nécessaires au développement et au déploiement de l'IA à l'échelle nationale, et en faisant de la RDC un hub attractif pour les investissements technologiques et la création d'emplois qualifiés.

Objectif Général

Développer et maîtriser les données, les infrastructures numériques, les capacités technologiques et les ressources énergétiques nécessaires à une intelligence artificielle souveraine.

Développer un écosystème performant de données, d'infrastructures numériques, de **connectivité** et d'accès universel aux solutions d'intelligence artificielle, soutenu par des capacités de calcul, de stockage, de **cybersécurité** opérationnelle et des ressources énergétiques adaptées aux besoins de l'intelligence artificielle. Renforcer les capacités nationales dans les technologies souveraines afin de concevoir et d'exploiter des algorithmes performants, sécurisés et conformes aux principes d'éthique.

Indicateur	Référence (2025)	Cible 2030
Score ODIN d'ouverture des données	33/100 (165e/195)	**≥60/100**
Data centers régionaux classés infrastructures vitales	2 centres identifiés	**4 opérationnels**
Infrastructure nationale de calcul intensif (GPU)	Inexistante	**Opérationnelle et mutualisée (2028)**
Couverture population 3G/4G	55 %	**≥85 %**
Capacité énergétique verte dédiée au numérique	Non allouée	**≥100 MW**
Taux d'accès à l'électricité	22,1 %	**≥30 %**

Ce deuxième pilier se structure en quatre axes qui couvrent l'ensemble des besoins pour doter le pays d'un écosystème numérique performant et souverain. L'axe 2.1, intitulé "Gouvernance, Qualité, Interopérabilité et Valorisation des Données", instaure une gouvernance souveraine des données, avec l'opérationnalisation de l'organe en charge de la protection des données, l'adoption d'un référentiel national d'interopérabilité, le déploiement de quatre data centers régionaux classés infrastructures vitales, et la mise en place d'une marketplace public-privé de la donnée. Il prévoit la constitution de jeux de données massives anonymisées pour l'entraînement des modèles d'IA, la cartographie des données existantes, la publication de registres

publics interopérables et des plateformes de partage sécurisé. L'axe 2.2, intitulé "Développement de la Connectivité Numérique et de l'Accès Universel", étend la connectivité à travers le déploiement du backbone national de 50 000 km, la construction de rings urbains en fibre optique dans les 26 chefs-lieux des provinces, l'accélération des réseaux mobiles 4G/5G et l'installation de points d'accès communautaires dans les zones rurales. Il prévoit également le développement de points d'échange Internet, la résilience des réseaux et l'intégration régionale via les câbles sous-marins et les liaisons transfrontalières. L'axe 2.3, intitulé "Développement des Capacités de Calcul, de Stockage et des Technologies Souveraines", développe les capacités nationales de stockage et de calcul intensif, avec la création d'un pôle national et de centres provinciaux de calcul haute performance hébergeant des supercalculateurs, d'une infrastructure de cloud souverain, d'une plateforme nationale de stockage massif des données et d'un catalogue national de jeux de données open source, ainsi qu'une unité nationale de prototypage et d'assemblage électronique. L'axe 2.4, intitulé "Développement des Capacités Énergétiques au Service de l'Intelligence Artificielle", sécurise l'approvisionnement énergétique avec le déploiement de capacités de production renouvelable dédiées aux infrastructures IA, l'alimentation des data centers stratégiques, l'intégration des énergies renouvelables, la récupération de la chaleur fatale des supercalculateurs, et la mise en place d'un cadre fiscal incitatif pour les investissements énergétiques.

Axe 2.1 : Gouvernance, Qualité, Interopérabilité et Valorisation des Données

Objectif de l'axe. Mettre en place, en articulation avec la **Stratégie Nationale de Gouvernance des Données**, un écosystème national de données fiables, sécurisées, interopérables et souveraines permettant le développement d'une intelligence artificielle adaptée aux réalités de la République Démocratique du Congo.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 2.1.1 Opérationnaliser la **Stratégie Nationale de Gouvernance des Données** au service du développement de l'intelligence artificielle.	**2.1.1.1** Finaliser, harmoniser et opérationnaliser le cadre juridique et réglementaire de l'organe en charge de la protection de données, tel que consacré dans l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique, pour assurer le développement cohérent et harmonieux de l'IA basé sur des données structurées. **2.1.1.2** Adopter le **référentiel national** d'**interopérabilité** intégrant l'approche basé sur l'architecture **zéro trust** pour l'interconnexion des systèmes d'informations publics **2.1.1.3** Opérationnaliser le réseau des **centres de données** régionaux (4 **data centers** classés **infrastructures vitales**) pour accélérer le développement et l'exploitation de l'IA **2.1.1.4** Établir une **marketplace de la donnée** public-privé destinée à structurer, sécuriser et fluidifier les échanges de données entre acteurs publics et privés dans un cadre harmonisé et transparent pour le développement de l'écosytème d'IA	Organe données opérationnel 2026 ; marketplace 2028	4 data centers régionaux classés infrastructures vitales ; marketplace de la donnée lancée
OS 2.1.2 Organiser, améliorer la qualité et assurer l'**interopérabilité** des données nécessaires au développement de l'intelligence artificielle.	**2.1.2.1** Constituer et rendre disponibles les données massives (anonymisées et/ou pseudonymisées) représentatives des réalités démographiques, territoriales, économiques, culturelles et linguistiques au service de la gouvernance et des politiques publiques **2.1.2.2** Mettre en œuvre un programme national structuré de collecte et normalisation des données, intégrant la labellisation et la mise à disposition sécurisée des jeux destinés à l'entraînement des modèles d'IA, ainsi qu'un cadre opérationnel de gestion de la qualité fondé sur des référentiels normatifs, l'automatisation des traitements (nettoyage, validation, enrichissement) et un contrôle continu appuyé par des indicateurs de suivi. **2.1.2.3** Définir une **cartographie** des données existantes (recensement des sources, producteurs, détenteurs publics et privés) et établir des politiques de classification des données (publiques, ouvertes, sensibles, personnelles) **2.1.2.4** Publier le référentiel sur le cadre global d'**interopérabilité**, de partage sécurisé et de réutilisation responsable des données entre les administrations publiques, les établissements de recherche et les acteurs économiques	Programme collecte/labellisation 2026-2029	Jeux de données massives anonymisées disponibles pour l'entraînement ; cartographie nationale publiée
OS 2.1.3 Développer des mécanismes de partage, d'accès et de valorisation des données au profit de l'administration, de la recherche et de	**2.1.3.1** Rendre disponible les entrepôts nationaux de données et les registres publics interopérables pour faciliter l'intégration, la standardisation et le partage sécurisé des données publiques **2.1.3.2** Déployer des plateformes numériques de partage de données pour garantir un accès simplifié et sécurisé aux informations nécessaires au développement de solutions d'intelligence artificielle pour les administrations, universités, centres de recherche, **startups** et entreprises **2.1.3.3** Proposer des modèles économiques mixtes conciliant accès gratuit aux données pour la recherche et tarification des usages commerciaux **2.1.3.4** Créer des environnements sécurisés d'accès aux données sensibles (data safe rooms, enclaves de calcul pour la recherche).	Plateformes de partage 2027-2029	Score ODIN (ouverture des données) : 33/100 → ≥60/100

l'économie numérique.			
OS 2.1.4 Garantir la protection, la traçabilité et la maîtrise souveraine des données mobilisées par les systèmes d'intelligence artificielle.	**2.1.4.1** Doter l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCY), instituée par l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique, d'une capacité nationale d'évaluation de la **cybersécurité**, d'**audit** et d'**homologation** des systèmes d'intelligence artificielle. **2.1.4.2** Déployer les capacités nationales de **cybersécurité** et d'évaluation de l'IA par l'opérationnalisation du **CERT** et du SOC nationaux, ainsi que l'établissement d'un cadre d'**audit** et d'un **bac à sable** réglementaire pour encadrer l'innovation numérique. **2.1.4.3** Adopter et rendre obligatoire un **référentiel national** de sécurité des données et des modèles d'IA, fondé sur les standards ISO 42001/27001/23894 et NIST AI RMF, pour encadrer la traçabilité, l'entraînement et l'exploitation sécurisée des systèmes. **2.1.4.4** Rendre obligatoire la localisation nationale des données critiques de l'État et et imposer le chiffrement des modèles d'IA sous contrôle exclusif d'une infrastructure de clés cryptographiques souveraine	Continu dès 2026	100 % des données stratégiques mobilisées par l'IA hébergées et tracées souverainement

Axe 2.2 : Développement de la Connectivité Numérique et de l'Accès Universel

Objectif de l'axe. Développer des infrastructures de **connectivité** performantes, résilientes et accessibles afin de garantir un accès universel aux services numériques nécessaires au développement et au déploiement de l'intelligence artificielle.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 2.2.1 Étendre les infrastructures nationales de **connectivité** numérique sur l'ensemble du territoire.	**2.2.1.1** Déployer des infrastructures et réseaux de **connectivité** numérique à très haut débit notamment les 50.000 km du backbone national pour l'échange sécurisé des mégadonnées **2.2.1.2** Accélérer l'exécution du projet de construction, d'exploitation et de maintenance de réseaux de fibre optique en République Démocratique du Congo avec **financement** d'appoint. **2.2.1.3** Construire des ring urbains de fibre optique dans les 26 chefs-lieux des provinces **2.2.1.4** Accélérer le déploiement des réseaux et technologies mobiles (5G, etc.),	Extension continue 2026-2030	Couverture population 3G/4G : 55 % → ≥85 % ; taux d'utilisation Internet 32,2 % → ≥55 %
OS 2.2.2 Améliorer la qualité, la résilience et la sécurité des réseaux et services de **connectivité** numérique.	**2.2.2.1** Favoriser le développement et la multiplication des points d'échange Internet (IXP) sur le territoire national **2.2.2.2** Renforcer la résilience du réseau national, en diversifiant les points d'interconnexion afin de limiter les risques liés à une concentration excessive des flux **2.2.2.3** Optimiser l'acheminement du trafic en favorisant un routage local des données, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis d'infrastructures situées à l'étranger **2.2.2.4** Améliorer la qualité de service grâce à une réduction de la latence et une meilleure fluidité des échanges entre opérateurs et fournisseurs de contenus	Résilience 2026-2028	Disponibilité des services numériques critiques ≥99 %
OS 2.2.3 Accélérer l'accès universel aux services d'intelligence artificielle dans les zones rurales, périurbaines et mal desservies.	**2.2.3.1** Étendre et moderniser la couverture réseau (fibre optique, 4G/5G, connexions satellitaires) dans les zones rurales et périurbaines **2.2.3.2** Déployer des micro-centers de données de proximité rapprochant le traitement des données des zones desservies et limiter la dépendance aux infrastructures centralisées **2.2.3.3** Installer des points d'accès publics équipés (télécentres, médiathèques numériques, maisons de services) intégrant des outils d'intelligence artificielle **2.2.3.4** Développer des solutions d'IA adaptées aux besoins locaux, fonctionnant en mode hors ligne ou à faible bande passante, en intégrant les langues locales et dialectes dans les interfaces et modèles d'intelligence artificielle,	Zones mal desservies 2027-2030	100 % des chefs-lieux de territoire couverts par au moins un point d'accès communautaire
OS 2.2.4 Renforcer l'intégration régionale et internationale des	**2.2.4.1** Connecter la République Démocratique du Congo à quatre câbles sous-marins internationaux et à cinq liaisons transfrontalières **2.2.4.2** Doter le pays d'une infrastructure satellitaire terrestre à couverture nationale, connectée au backbone national	Interconnexions 2027-2030	≥3 nouvelles routes d'interconnexion régionale opérationnelles

infrastructures nationales de **connectivité**.	**2.2.4.3** Développer des liaisons transfrontalières en fibre optique avec les pays voisins pour créer des corridors numériques régionaux **2.2.4.4** Interconnecter les réseaux électriques et numériques dans une logique de corridors d'infrastructures partagés (énergie-télécoms)		

Axe 2.3 : Développement des Capacités de Calcul, de Stockage et des Technologies Souveraines

Objectif de l'axe. Doter la République Démocratique du Congo d'infrastructures souveraines de calcul, de stockage et de services numériques permettant le développement, l'entraînement et l'exploitation des systèmes d'intelligence artificielle.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 2.3.1 Développer des infrastructures nationales de stockage et d'hébergement des données adaptées aux besoins de l'intelligence artificielle.	**2.3.1.1** Déployer et mettre à niveau des **centres de données** souverains, écoénergétiques et interconnectés, répondant aux exigences du niveau Tier III et adaptés à l'intelligence artificielle. **2.3.1.2** Créer un pôle national et des centres provinciaux de calcul haute performance (HPC), hébergeant des supercalculateurs et offrant un accès mutualisé aux ressources pour la recherche, les institutions et les entreprises. **2.3.1.3** Créer une plateforme nationale de stockage massif des données (Data Lake) permettant la collecte, la conservation et la mise à disposition sécurisée de données structurées, semi-structurées et non structurées, en vue de leur traitement, de leur valorisation et de leur exploitation par les plateformes analytiques et d'intelligence artificielle. **2.3.1.4** Mettre en œuvre une charte nationale de gouvernance, de **cybersécurité** et d'éthique encadrant le stockage, la protection et le droit d'accès aux données exploitées par l'IA.	Stockage souverain 2026-2029	Capacité nationale de stockage ×5 ; hébergement souverain des données publiques
OS 2.3.2 Développer des capacités nationales de **calcul intensif** et des infrastructures **cloud souverain**es.	**2.3.2.1** Installer et mettre en service un supercalculateur national à haut débit (équipé de GPU/NPU) au sein d'un centre de données certifié pour couvrir les besoins stratégiques de calcul pour l'intelligence artificielle. **2.3.2.2** Déployer une infrastructure de **cloud souverain** gérée localement, assurant l'hébergement territorial des données et leur immunité aux lois extraterritoriales. **2.3.2.3** Interconnecter les pôles de calcul régionaux et académiques par un réseau très haut débit afin d'unifier et d'étendre la capacité nationale de stockage pour le **calcul intensif**. **2.3.2.4** Mettre en place un portail numérique de réservation et d'allocation des ressources de calcul.	HPC national 2028 ; cloud souverain 2028-2029	≥1 infrastructure nationale de calcul intensif (GPU) mutualisée opérationnelle
OS 2.3.3 Mutualiser l'accès aux infrastructures technologiques nécessaires à la recherche, à	**2.3.3.1** Constituer un catalogue national de jeux de données open source et sécurisé et mettre en place un dépôt centralisé de datasets publics, anonymisés et qualifiés, prêts à l'emploi pour le réentraînement de modèles d'IA par l'écosystème d'innovation. **2.3.3.2** Mettre à disposition une bibliothèque mutualisée d'outils open source, de modèles fondateurs et de briques logicielles IA, et des API pré-entraînés réutilisables par l'ensemble des acteurs). **2.3.3.3** Équiper des laboratoires partagés et des bacs à sable réglementaires (regulatory sandboxes) dotés de bancs d'essai	Guichet d'accès mutualisé 2028	≥500 projets de recherche et startups servis par l'accès mutualisé au calcul d'ici 2030

l'innovation et au développement des solutions d'intelligence artificielle.	matériels et logiciels pour tester, évaluer et certifier les solutions d'IA avant leur mise sur le marché. **2.3.3.4** Déployer un portail numérique national d'accès aux ressources de calcul mutualisées pour la recherche, le secteur public, les entreprises et les **startups**.		
OS 2.3.4 Développer progressivement des capacités technologiques souveraines afin de soutenir le développement d'une industrie locale des équipements et infrastructures stratégiques.	**2.3.4.1** Créer un programme national de recherche et développement pour la conception d'équipements technologiques clés (serveurs, baies de stockage, routeurs, micro-interrupteurs, etc) pour accélérer le développement d'une IA souveraine. **2.3.4.2** Implanter une unité (usine pilote ou atelier d'intégration) d'assemblage et de test d'équipements informatiques et réseau dédiés à l'intelligence artificielle. **2.3.4.3** Adopter une disposition légale obligeant les administrations publiques et les gestionnaires d'infrastructures critiques à réserver un quota d'achats aux équipements informatiques conçus ou assemblés localement **2.3.4.4** Mettre en place un fonds d'investissement et de **transfert technologique** (licences, partenariats internationaux) dédié aux industriels locaux d'intelligence artificielle.	Horizon 2 (2030+) préparé dès 2027	Unité nationale de prototypage et d'assemblage électronique opérationnelle (lien ZES)

Axe 2.4 : Développement des Capacités Énergétiques au Service de l'Intelligence Artificielle

Objectif de l'axe. Développer un écosystème énergétique durable, résilient et inclusif permettant d'alimenter les infrastructures numériques et de soutenir le développement de l'intelligence artificielle sur l'ensemble du territoire national.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 2.4.1 Accroître les capacités nationales de production énergétique destinées au développement de l'intelligence artificielle.	**2.4.1.1** Mettre à niveau les lignes de transport d'électricité et construire des postes électriques haute tension spécifiques capables de supporter les pics de charge soudains provoqués par l'entraînement des modèles d'IA. **2.4.1.2** Déployer des parcs de production énergétique renouvelables ou de petits réacteurs modulaires (SMR) couplés directement (micro-grids ou lignes directes) aux zones d'hébergement IA et supercalculateurs **2.4.1.3** Installer des systèmes de stockage par batterie industrielle à proximité des sites informatiques critiques pour lisser l'intermittence des **énergies renouvelables** et sécuriser l'alimentation continue des **centres de données** IA. **2.4.1.4** Équiper les infrastructures informatiques de systèmes de refroidissement liquide (liquid cooling) permettant de capter la chaleur dégagée par les puces (GPU/NPU) pour la réinjecter dans le réseau d'électricité ou de chauffage local (Intégrer des dispositifs de valorisation de la chaleur fatale (Waste Heat Recovery))	Capacités dédiées 2027-2030	≥100 MW de capacité verte dédiée aux infrastructures numériques stratégiques
OS 2.4.2 Développer des infrastructures énergétiques adaptées à l'alimentation des **centres de données**, des infrastructures de calcul et des plateformes numériques stratégiques.	**2.4.2.1** Renforcer les capacités de production énergétique nationale, moderniser les infrastructures existantes et accélérer la réalisation des projets structurants, notamment le projet hydroélectrique Inga III. **2.4.2.2** Construire des postes de transformation dédiés et renforcer la capacité de transport de la ligne électrique nationale vers les hubs numériques et clusters d'IA. **2.4.2.3** Déployer des centrales d'énergie renouvelable (solaire, hydroélectricité) ou des petits réacteurs/générateurs dédiés, raccordés en ligne directe (Off-Grid ou hybrides) aux zones de **data centers** et de **calcul intensif**. **2.4.2.4** Déployer des infrastructures énergétiques à haute capacité dans les bassins miniers et zones industrielles pour soutenir le raffinage local des **minerais critiques** et intégrer la RDC dans la **chaîne de valeur** mondiale de l'IA et des **semi-conducteurs**.	Alimentation data centers 2027-2029	100 % des data centers stratégiques alimentés en énergie fiable et redondante
OS 2.4.3 Accélérer l'intégration des **énergies renouvelables** et des technologies énergétiques sobres dans les infrastructures	**2.4.3.1** Développer des solutions de refroidissement durables, performantes et sobres en ressources pour les **centres de données** IA et les infrastructures de **calcul intensif,** en privilégiant des technologies à faible consommation d'eau et adaptées aux conditions climatiques nationales. **2.4.3.2** Rendre obligatoire le déploiement du refroidissement par liquide (direct-to-chip ou par immersion) pour les serveurs et accélérateurs IA (GPU/NPU) afin de supprimer les climatiseurs d'air très énergivores. **2.4.3.3** Rendre obligatoire l'optimisation des algorithmes (quantification, élagage des modèles) et programmer le lancement des gros entraînements d'IA (job scheduling) aux heures où la production d'énergie renouvelable est maximale sur le réseau.	Sobriété et renouvelable continu	≥80 % d'énergies renouvelables dans le mix des infrastructures IA (« Green AI »)

d'intelligence artificielle.	**2.4.3.4** Récupérer et valoriser 100 % de la chaleur fatale produite par les supercalculateurs pour optimiser le taux de fourniture d'électricité pour la viabilité des **centres de données** d'intelligence artificielle.		
OS 2.4.4 Mettre en place un cadre favorable aux investissements publics et privés afin d'étendre l'accès à une énergie fiable et durable au service du développement de l'intelligence artificielle, notamment dans les zones rurales, périurbaines et insuffisamment desservies.	**2.4.4.1** Accorder un statut fiscal et douanier incitatif à l'importation d'équipements énergétiques propres (panneaux solaires, puces, batteries BESS, micro-turbines) et accorder un crédit d'impôt aux investisseurs qui déploient des micro-réseaux et des nœuds d'IA (Edge AI) dans les zones rurales et périurbaines. **2.4.4.2** Subventionner les producteurs privés d'énergie renouvelable qui déploient des capacités électriques dédiées aux infrastructures d'IA dans les zones rurales et périurbaines. **2.4.4.3** Créer un fonds de garantie souverain (co-alimenté par les bailleurs de fonds et l'État) pour couvrir les risques d'impayés, de change ou de premier risque (First-Loss Capital) lors des investissements dans les zones rurales et périurbaines. **2.4.4.4** Mettre en place un processus administratif numérisé et accéléré (Fast-Track) permettant d'obtenir en moins de 15 jours ouvrables l'ensemble des licences d'exploitation électrique, des autorisations environnementales et des concessions foncières nécessaires.	Cadre d'investissement 2027	Taux d'accès à l'électricité : 22,1 % → ≥30 % ; pipeline de projets énergie-numérique financés

L'ambition de ce pilier est de faire de la RDC un hub régional de données et de calcul, alimenté par une énergie verte et souveraine, participant ainsi à la chaîne de valeur de l'IA depuis ses fondations matérielles jusqu'aux capacités computationnelles, et générant des retombées économiques significatives pour l'ensemble du pays. Les objectifs pour 2030 sont précis : un score d'ouverture des données porté à 60 sur 100, quatre data centers régionaux classés infrastructures vitales, une infrastructure nationale de calcul intensif mutualisée et opérationnelle, 100 mégawatts d'énergie verte dédiés aux infrastructures numériques, et un taux de couverture 3G/4G atteignant 85 % de la population. Ce pilier alimente directement la recherche et l'innovation en fournissant données et capacités de calcul, tout en offrant aux industriels et aux startups des infrastructures fiables et souveraines qui réduisent les coûts d'exploitation et améliorent la compétitivité des entreprises congolaises. Les enjeux à anticiper sont la disponibilité de l'énergie pour soutenir les infrastructures numériques, le recours à des solutions souveraines pour préserver les intérêts nationaux, et la répartition équilibrée des infrastructures sur le territoire pour favoriser un développement économique harmonieux des provinces.

Pilier 3 : Capital humain, recherche, développement et innovation

La RDC dispose d'un atout démographique considérable pour le développement économique : près de 70 % de sa population a moins de trente ans. Son système académique est en pleine réforme avec l'adoption du système Licence-Master-Doctorat, ce qui offre des perspectives favorables pour le développement des compétences. Le diagnostic indique que 15 % des étudiants sont inscrits dans les disciplines scientifiques et techniques, la production scientifique liée à l'IA est de 299 publications, l'effort de recherche et développement représente 0,41 % du PIB, et 0,5 % des écoles sont connectées. Ces données dessinent les contours d'un potentiel considérable à développer, notamment en matière de compétences, de recherche et d'innovation, qui constituent des leviers essentiels pour la chaîne de valeur nationale de l'IA. Le troisième pilier a donc pour mission de développer les talents à tous les niveaux, de structurer la recherche scientifique et le développement technologique, et de faire émerger un écosystème d'innovation capable de transformer les idées en solutions, en entreprises et en richesses, faisant de la jeunesse congolaise un moteur de croissance économique.

Objectif Général

Constituer un capital humain multidisciplinaire qualifié et un écosystème dynamique de recherche, de développement, d'innovation et d'entrepreneuriat en intelligence artificielle.

Développer, tout au long du parcours éducatif, académique et professionnel, une masse critique de talents multidisciplinaires capables de concevoir, développer, intégrer, déployer, sécuriser et valoriser les technologies d'intelligence artificielle, les données et les algorithmes, ainsi que les **semi-conducteurs** et l'électronique, afin de renforcer l'employabilité, l'innovation et l'entrepreneuriat. Structurer un écosystème national de recherche, de développement technologique, d'innovation et de **transfert de technologies** favorisant la valorisation des résultats scientifiques, la création de **startups** et d'entreprises innovantes, ainsi que le développement de solutions d'intelligence artificielle responsables et conformes aux principes d'éthique.

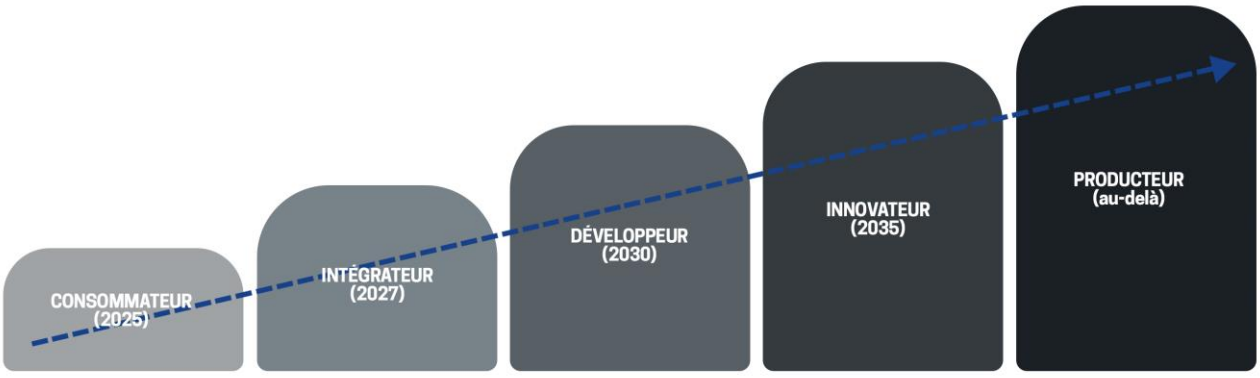


Figure 4 : Échelle nationale de maturité en intelligence artificielle : du consommateur au producteur

Indicateur	Référence (2025)	Cible 2030
Professionnels formés en IA par an (désagrégé sexe, âge, province)	~4 000	**20 000 (jalons : 8 000 en 2027 ; 14 000 en 2028)**
Citoyens initiés à la littératie IA (4 langues nationales)	0	**1 000 000**
Part des femmes parmi les bénéficiaires	Non mesurée	**≥40 % (programmes ciblés)**
Dépense intérieure de R&D / PIB	0,41 %	**≥1 %**
Production scientifique IA (publications)	299	**×3 (~900)**
Startups IA accompagnées (dont provinces)	<50 actives	**200-300 (≥40 % hors Kinshasa)**
Corpus des langues nationales / modèle de langue national	0	**4 corpus (2028) ; modèle v1 (2029)**

Le troisième pilier s'articule autour de trois axes qui couvrent l'ensemble du continuum, depuis l'acquisition des compétences fondamentales jusqu'à la valorisation économique des résultats de la recherche. L'axe 3.1, intitulé "Développement des Compétences et des Talents en Intelligence Artificielle", développe les compétences et les talents à tous les niveaux du système éducatif, avec la révision des curricula du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur pour intégrer la culture numérique, la pensée algorithmique, la programmation, la science des données, la microélectronique et les systèmes embarqués, notamment à travers le déploiement de la filière Systèmes Intelligents et Embarqués. Il prévoit la création de l'Académie Congolaise de l'Intelligence Artificielle (ACIA), un programme national de formation des formateurs, le développement des doctorats et post-doctorats, un mécanisme de certification des compétences en IA, et un programme national de littératie IA destiné au grand public dans les quatre langues nationales. L'axe 3.2, intitulé "Renforcement de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique", renforce la recherche scientifique et le développement technologique à travers la mise en place du Centre de Recherche et d'Innovation en Électronique et Intelligence Artificielle (CREIA), d'un réseau national de laboratoires et de quatre antennes régionales, et d'une feuille de route nationale de recherche définissant les domaines prioritaires. Il développe les capacités de recherche appliquée dans les domaines stratégiques, notamment les systèmes embarqués, l'électronique, la microélectronique et la robotique, ainsi que les plateformes de données et de corpus pour les langues nationales, tout en favorisant la coopération scientifique nationale et internationale, la mobilisation de la diaspora et le transfert des résultats de recherche vers les secteurs prioritaires. L'axe 3.3, intitulé "Promotion de l'Innovation, de l'Entrepreneuriat et du Transfert Technologique", favorise l'innovation, l'entrepreneuriat et le transfert de technologies à travers la mise en place d'un réseau national de centres d'innovation, d'incubation et d'accélération spécialisés en IA, des mécanismes de financement de l'innovation, un dispositif national de transfert technologique entre universités, centres d'innovation, entreprises et administrations publiques, et le déploiement de laboratoires vivants et de projets pilotes dans les secteurs prioritaires.

Axe 3.1 : Développement des Compétences et des Talents en Intelligence Artificielle

Objectif de l'axe. Développer, à tous les niveaux du système éducatif, académique et professionnel, un capital humain multidisciplinaire qualifié capable de concevoir, développer, intégrer, déployer, sécuriser et valoriser les technologies d'intelligence artificielle, les données, les **systèmes embarqués** et la **microélectronique**, afin de répondre aux besoins de la **chaîne de valeur** nationale de l'intelligence artificielle.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 3.1.1 Moderniser les **curricula** de l'ensemble du système éducatif afin d'intégrer progressivement les compétences liées à l'intelligence artificielle et aux technologies associées.	**3.1.1.1** Réviser les **curricula** de l'enseignement primaire afin d'y intégrer progressivement la culture numérique, la pensée algorithmique et les compétences fondamentales en intelligence artificielle. **3.1.1.2** Réviser les **curricula** de l'enseignement secondaire général afin d'intégrer les compétences en programmation, sciences des données et intelligence artificielle. **3.1.1.3** Moderniser les programmes de l'enseignement technique et professionnel, notamment par le déploiement de la **filière Systèmes Intelligents et Embarqués (SIE)** et des filières liées à la **chaîne de valeur** de l'intelligence artificielle. **3.1.1.4** Réviser les programmes d'enseignement supérieur selon l'architecture Licence-Master-Doctorat (**LMD**) afin d'intégrer l'intelligence artificielle, les données, la **cybersécurité**, la **microélectronique**, les **systèmes embarqués** et les disciplines connexes dans les différentes filières de formation.	Curricula révisés 2028 ; filière SIE dès rentrée 2028	Filière SIE ouverte dans ≥26 écoles techniques (1/province) ; curricula LMD intégrant l'IA adoptés
OS 3.1.2 Renforcer durablement les capacités des enseignants, formateurs, enseignants-chercheurs et encadreurs académiques.	**3.1.2.1** Créer et rendre opérationnelle l'**Académie Congolaise de l'Intelligence Artificielle** (**ACIA**) comme institution nationale de référence pour le développement des compétences, la formation, la **certification** et la diffusion de la culture de l'intelligence artificielle. **3.1.2.2** Déployer un programme national de **formation des formateurs** et des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur conformément au système **LMD**. **3.1.2.3** Mettre en place un programme national de développement des doctorats, post-doctorats, **chaires d'excellence** et mobilité académique afin de renforcer durablement le corps professoral et les capacités nationales d'encadrement scientifique. **3.1.2.4** Développer des mécanismes d'attraction, de mobilisation et de rétention des compétences nationales et de la **diaspora** scientifique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.	ACIA créée 2027 ; programme formateurs 2026-2030	≥75 % des enseignants formés au numérique/IA ; 250 doctorants engagés, 50 thèses soutenues
OS 3.1.3 Développer les compétences techniques,	**3.1.3.1** Développer les formations spécialisées de Licence, Master et Doctorat dans les domaines prioritaires de l'intelligence artificielle, de la science des données, de la robotique, de la **cybersécurité**, de la **microélectronique** et des **systèmes embarqués**. **3.1.3.2** Mettre en place un programme national de bourses, de mobilité académique, de stages spécialisés et	Montée en charge : 8 000/an (2027) → 20 000/an (2030)	20 000 professionnels formés/an en 2030 ; 15 000 certifiés ; 750 bourses dont ≥40 % femmes

professionnelles et scientifiques répondant aux besoins de la **chaîne de valeur** nationale de l'intelligence artificielle.	de développement des talents dans les domaines stratégiques de l'intelligence artificielle. **3.1.3.3** Déployer des programmes de formation continue et de **reconversion professionnelle** destinés aux agents publics, professionnels, entreprises, magistrats, régulateurs et décideurs. **3.1.3.4** Élaborer et mettre en œuvre un **mécanisme national de certification** des compétences en intelligence artificielle aligné sur les référentiels internationaux.		
OS 3.1.4 Promouvoir une culture nationale de l'intelligence artificielle inclusive et accessible à l'ensemble de la population.	**3.1.4.1** Déployer un programme national de **littératie** en intelligence artificielle destiné au grand public dans les principales **langues nationales** **3.1.4.2** Mettre en œuvre des programmes favorisant l'accès des femmes, des jeunes et des groupes sous-représentés aux formations et aux métiers de l'intelligence artificielle. **3.1.4.3** Développer des **pôles provinciaux** de formation afin d'assurer une couverture territoriale équilibrée des opportunités de développement des compétences. **3.1.4.4** Organiser des programmes nationaux de sensibilisation, de mentorat, de clubs scientifiques, de concours, de **hackathons** et d'olympiades afin de promouvoir les vocations dans les domaines de l'intelligence artificielle. - Mettre en place un programme national de sensibilisation à la confiance numérique dans l'intelligence artificielle et élaborer un guide national de bonnes pratiques encadrant le développement et l'usage d'une IA responsable, ethique et digne de confiance	Littératie de masse 2026-2030	1 000 000 de citoyens initiés (4 langues nationales) ; ≥40 % de femmes ; ≥40 % des formations hors Kinshasa

Axe 3.2 : Renforcement de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique

Objectif de l'axe. Renforcer les capacités nationales de recherche scientifique, de développement technologique et de production de connaissances afin de positionner la République Démocratique du Congo comme un acteur capable de concevoir, développer et maîtriser des technologies d'intelligence artificielle répondant à ses priorités stratégiques.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 3.2.1 Structurer un écosystème national de recherche en intelligence artificielle répondant aux priorités nationales.	**3.2.1.1** Mettre en place le Centre de Recherche et d'Innovation en Électronique et Intelligence Artificielle (**CREIA**) comme infrastructure nationale de coordination scientifique. **3.2.1.2** Développer un réseau national de laboratoires et plateformes de recherche en intelligence artificielle au sein des universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche. **3.2.1.3** Élaborer la feuille de route nationale de recherche en intelligence artificielle définissant les domaines scientifiques prioritaires et les programmes nationaux de recherche. **3.2.1.4** Mettre en place un mécanisme national de **financement** compétitif de la recherche en intelligence artificielle et des projets collaboratifs.	Centre national 2026-2028 ; 4 antennes dès 2027	Centre national de recherche IA & électronique opérationnel 2028 ; 6 laboratoires ; 4 antennes régionales
OS 3.2.2 Développer les capacités nationales de **recherche appliquée** et de développement technologique dans les domaines stratégiques de l'intelligence artificielle.	**3.2.2.1** Développer des programmes nationaux de **recherche appliquée** dans les domaines prioritaires de l'intelligence artificielle répondant aux besoins de développement de la République Démocratique du Congo **3.2.2.2** Développer les capacités nationales de recherche en **systèmes embarqués**, électronique, **microélectronique**, robotique et infrastructures technologiques de l'intelligence artificielle. **3.2.2.3** Développer des plateformes nationales de données, de corpus et de ressources numériques destinées à la recherche et au développement de modèles d'intelligence artificielle, notamment pour les **langues nationales**. **3.2.2.4** Développer des infrastructures mutualisées de **calcul intensif**, d'expérimentation et de validation technologique, en s'appuyant sur le dispositif national de **bac à sable** hybride (technico-réglementaire).	Appels compétitifs dès 2027	≥500 projets de recherche appliquée financés ; dépense R&D : 0,41 % → ≥1 % du PIB
OS 3.2.3 Renforcer la coopération scientifique nationale et internationale en matière de recherche et de développement technologique.	**3.2.3.1** Mettre en place un programme national de recherche collaborative associant universités, centres de recherche, administrations publiques et secteur privé. **3.2.3.2** Développer des partenariats scientifiques régionaux et internationaux favorisant le transfert de connaissances, le co-développement technologique et la participation aux grands programmes internationaux de recherche. **3.2.3.3** Mettre en place une plateforme nationale de mobilisation de la **diaspora** scientifique et technologique au service de la recherche en intelligence artificielle.	Accords-cadres 2026-2027	≥3 accords-cadres IA État-État ; 100 % des centres jumelés avec un laboratoire international ; ≥2 chaires UNESCO

	3.2.3.4 Développer des mécanismes nationaux de partage des données scientifiques, des résultats de recherche et des infrastructures de recherche.		
OS 3.2.4 Valoriser les résultats de la recherche scientifique et accélérer leur transfert vers les secteurs prioritaires.	**3.2.4.1** Mettre en place un dispositif national de maturation technologique des résultats de recherche en intelligence artificielle. **3.2.4.2** Développer des programmes pilotes de démonstration et d'expérimentation des technologies issues de la recherche dans les secteurs prioritaires de l'économie. **3.2.4.3** Mettre en place un mécanisme national de gestion, de protection et de valorisation de la propriété intellectuelle issue de la recherche en intelligence artificielle. **3.2.4.4** Déployer un dispositif national de suivi de l'impact scientifique, technologique et socio-économique des programmes nationaux de recherche en intelligence artificielle.	Valorisation continue	≥100 prototypes transférés ; ≥20 brevets/titres ; production scientifique IA ×3 (299 publ. → ~900)

Axe 3.3 : Promotion de l'Innovation, de l'Entrepreneuriat et du Transfert Technologique

Objectif de l'axe. Favoriser la transformation des résultats de la recherche, des compétences et des technologies en innovations, entreprises, produits et services à forte valeur ajoutée, afin de développer un écosystème national d'intelligence artificielle compétitif, créateur d'emplois et moteur de diversification économique.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 3.3.1 Structurer un écosystème national d'innovation en intelligence artificielle favorisant le développement de solutions adaptées aux besoins nationaux.	**3.3.1.1** Mettre en place un réseau national de centres d'innovation, d'**incubation** et d'accélération spécialisés en intelligence artificielle, en articulation avec le **CREIA** et les établissements d'enseignement supérieur. **3.3.1.2** Déployer des programmes nationaux de soutien au prototypage, à l'expérimentation et à la maturation des solutions d'intelligence artificielle. **3.3.1.3** Mettre en œuvre une stratégie nationale de développement, de mutualisation et de valorisation des technologies, logiciels, modèles et jeux de données ouverts (Open Source) afin d'accélérer l'innovation collaborative et la **souveraineté** technologique. **3.3.1.4** Organiser des programmes nationaux d'innovation ouverte, de concours, de **hackathons**/Makaton et de défis technologiques répondant aux priorités nationales.	Réseau d'incubation 2027-2030	≥15 pôles territoriaux d'innovation actifs, adossés aux corridors de développement
OS 3.3.2 Accélérer la création, la croissance et la compétitivité des **startups** et entreprises innovantes en intelligence artificielle.	**3.3.2.1** Mettre en œuvre un programme national d'accompagnement des **startups** et PME développant des solutions d'intelligence artificielle. **3.3.2.2** Développer des mécanismes de **financement** de l'innovation, de l'entrepreneuriat technologique et de l'investissement dans les entreprises d'intelligence artificielle. **3.3.2.3** Déployer un dispositif national facilitant l'accès des **startups** aux infrastructures technologiques, aux données et aux ressources de calcul nécessaires au développement de leurs solutions. **3.3.2.4** Mettre en place un mécanisme d'accompagnement à l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux pour les entreprises développant des solutions d'intelligence artificielle.	Accompagnement dès 2027	200 à 300 startups IA accompagnées (≥40 % provinces, ≥30 % portées par des femmes) ; 30-50 levées de fonds
OS 3.3.3 Renforcer le **transfert technologique** et la valorisation économique des résultats de l'innovation en intelligence artificielle.	**3.3.3.1** Mettre en place un dispositif national de **transfert technologique** entre les universités, les centres d'innovation, les entreprises et les administrations publiques. **3.3.3.2** Développer des mécanismes de co-développement entre les acteurs de la recherche, l'industrie et les secteurs utilisateurs afin d'accélérer l'adoption des technologies d'intelligence artificielle. **3.3.3.3** Mettre en place un dispositif d'accompagnement à la protection, à la gestion et à la valorisation de la propriété intellectuelle issue des activités de recherche et d'innovation. **3.3.3.4** Déployer des programmes de démonstration, d'expérimentation, de validation et de **passage à**	Plateforme diaspora 2027 ; incitations R&D 2027	≥100 experts de la diaspora mobilisés/an ; mesures incitatives pour les entreprises formant des apprenants

	l'échelle des technologies d'intelligence artificielle, en mobilisant les laboratoires vivants (Living Labs) et le dispositif national de **bac à sable** hydride (technico-réglementaire).		
OS 3.3.4 Stimuler l'adoption de l'intelligence artificielle dans les secteurs prioritaires afin de soutenir la transformation économique du pays.	**3.3.4.1** Mettre en place un réseau national de laboratoires vivants (Living Labs) permettant la co-conception, l'expérimentation, l'évaluation et la validation des solutions d'intelligence artificielle en conditions réelles avec les utilisateurs finaux. **3.3.4.2** Déployer des **projets pilotes** démontrant la valeur ajoutée de l'intelligence artificielle dans les secteurs prioritaires de développement économique et social. **3.3.4.3** Mettre en place un dispositif national d'accompagnement des administrations publiques, des entreprises et des organisations dans l'intégration des technologies d'intelligence artificielle au sein de leurs activités. **3.3.4.4** Développer un mécanisme national de suivi de l'impact économique, industriel et social de l'adoption de l'intelligence artificielle.	Adoption sectorielle 2027-2030	50 à 100 solutions IA nationales commercialisées ; hackathons nationaux annuels dans les 6 secteurs prioritaires

L'objectif de ce pilier est de faire de la RDC un vivier de talents et un laboratoire d'innovation en IA pour l'Afrique, contribuant ainsi à la compétitivité économique du pays et à sa capacité à créer des emplois qualifiés. Les cibles pour 2030 sont à la hauteur de l'ambition : 20 000 professionnels formés chaque année, un million de citoyens initiés à la littératie IA dans les quatre langues nationales, un effort de recherche porté à 1 % du PIB, une production scientifique multipliée par trois pour atteindre environ 900 publications, 200 à 300 startups accompagnées dont au moins 40 % en dehors de Kinshasa et 40 % portées par des femmes, et des corpus ainsi que des modèles de langue pour les quatre langues nationales, ouvrant des perspectives économiques dans le domaine du traitement automatique des langues. Ce pilier est indispensable pour que les infrastructures soient utilisées à bon escient et que l'industrialisation s'appuie sur des solutions conçues localement et adaptées aux réalités congolaises, réduisant ainsi la dépendance aux importations technologiques et améliorant la balance commerciale du pays. L'enjeu est de créer des débouchés attractifs pour les talents formés, de développer une plateforme de mobilisation de la diaspora et de maintenir un environnement favorable à l'entrepreneuriat technologique, faisant de la RDC une destination de choix pour les talents africains.

Pilier 4 : Industrialisation et création de valeur

Le diagnostic a montré que la RDC contribue significativement aux ressources situées en amont des chaînes de valeur technologiques mondiales, notamment le cobalt, le cuivre et le potentiel énergétique, ce qui offre des opportunités considérables pour le développement économique du pays. L'industrie représente actuellement environ 8 à 10 % du PIB, le secteur manufacturier dépend à 85 % des importations, et l'écosystème de l'IA est appelé à se structurer pour devenir une filière nationale constituée, porteuse d'emplois, de recettes fiscales et de devises. Le quatrième pilier est le couronnement de la stratégie. Il doit transformer les infrastructures, les données, les compétences et les innovations en activités économiques, en emplois qualifiés, en produits et services compétitifs, et en insertion durable dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, afin que les ressources du pays contribuent pleinement à son développement économique. Il fait de l'IA un levier concret de diversification économique et de transformation structurelle du pays, en créant les conditions d'une industrialisation endogène qui génère de la valeur ajoutée et des emplois durables.

Objectif Général

Industrialiser l'intelligence artificielle et en faire un moteur de transformation économique, sociale et institutionnelle.

Accélérer l'adoption et le déploiement responsable de l'intelligence artificielle dans l'administration publique et les secteurs prioritaires, tout en développant une économie et une industrie nationales capables de transformer les ressources naturelles, les données, les innovations et les compétences en produits, services, entreprises, emplois qualifiés et valeur ajoutée. Promouvoir la sous-traitance, le **contenu local**, l'entrepreneuriat et le **transfert de technologies** afin de renforcer l'insertion stratégique dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, notamment dans les domaines des **semi-conducteurs**, de l'électronique, des algorithmes, des infrastructures numériques et des applications sectorielles de l'intelligence artificielle, dans le respect des principes d'éthique, de confiance et de développement durable.

Indicateur	Référence (2025)	Cible 2030
Projets pilotes IA dans les 6 secteurs prioritaires	Expérimentations isolées	**≥12 pilotes dont ≥6 à l'échelle**
Processus administratifs augmentés par l'IA	0	**≥10 à fort volume**
Contribution du numérique au PIB	~4,5 %	**≥8 %**
Écosystèmes territoriaux IA en ZES	0	**≥2**
Charte PPP souveraineté (PI, transfert, réversibilité, données)	Inexistante	**Adoptée et appliquée (2027)**
Registre national des fournisseurs et solutions IA	Inexistant	**Opérationnel (2027)**

Le quatrième pilier se structure en deux axes qui couvrent l'ensemble des leviers pour transformer les capacités développées en amont en activités économiques, en emplois et en valeur ajoutée. L'axe 4.1, intitulé "Adoption et Déploiement de l'Intelligence Artificielle dans l'Administration Publique et les Secteurs Prioritaires", accélère l'adoption et le déploiement de l'IA dans l'administration publique et les six secteurs

prioritaires. Il prévoit la cartographie des processus administratifs, le déploiement de plateformes mutualisées de services d'IA pour l'analyse documentaire, les assistants intelligents, l'automatisation des processus et l'aide à la décision, ainsi que des programmes nationaux de déploiement dans les finances publiques, l'agriculture, la santé, l'éducation, les ressources naturelles, l'environnement et les services publics. Il structure le marché national de l'IA à travers un dispositif national de commande publique innovante, un registre national des fournisseurs et solutions IA, et un mécanisme de certification des solutions, tout en favorisant l'appropriation durable des solutions par un cadre national de conduite du changement et des programmes d'accompagnement. L'axe 4.2, intitulé "Développement de l'Économie et de l'Industrie de l'Intelligence Artificielle et Insertion dans les Chaînes de Valeur", développe l'économie et l'industrie de l'IA avec une stratégie nationale de développement industriel couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, la mise en place d'écosystèmes territoriaux d'innovation et d'industrialisation au sein des Zones Économiques Spéciales, et un programme national de soutien à la production locale de solutions, logiciels, modèles, équipements et technologies. Il mobilise les investissements à travers un dispositif d'incitation, des mécanismes de financement dédiés, et une charte des partenariats public-privé stratégiques garantissant la souveraineté numérique, le transfert de technologies, la participation des entreprises nationales, la copropriété intellectuelle et la réversibilité des infrastructures. Il positionne la RDC dans les chaînes de valeur régionales et mondiales avec une feuille de route nationale depuis les minerais critiques jusqu'aux applications sectorielles, des partenariats industriels et un observatoire national des chaînes de valeur, tout en renforçant la compétitivité de l'économie nationale de l'IA à travers un référentiel national de qualité et de normalisation, un dispositif d'accompagnement à l'industrialisation et à la mise à l'échelle, et un observatoire national de l'économie de l'IA.

Axe 4.1 : Adoption et Déploiement de l'Intelligence Artificielle dans l'Administration Publique et les Secteurs Prioritaires

Objectif de l'axe. Accélérer l'adoption, le déploiement et l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans l'administration publique et les secteurs prioritaires afin d'améliorer la qualité des services publics, la compétitivité économique et le développement durable.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 4.1.1 Moderniser l'administration publique grâce à l'intelligence artificielle.	**4.1.1.1** Réaliser une **cartographie** nationale des processus administratifs et identifier les cas d'usage prioritaires de l'intelligence artificielle dans les administrations publiques. **4.1.1.2** Déployer des plateformes mutualisées de services d'intelligence artificielle (analyse documentaire, assistants intelligents, automatisation des processus, aide à la décision et analyse de données) au profit des administrations publiques. **4.1.1.3** Intégrer progressivement les solutions d'intelligence artificielle dans les processus métiers des administrations prioritaires afin d'améliorer la qualité, la transparence et l'efficacité des services publics. **4.1.1.4** Mettre en place un dispositif national de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue des projets d'intelligence artificielle du secteur public.	Cartographie 2026 ; plateformes mutualisées 2028	≥10 processus administratifs à fort volume augmentés par l'IA ; plateformes mutualisées en service
OS 4.1.2 Déployer l'intelligence artificielle dans les secteurs prioritaires.	**4.1.2.1** Élaborer des programmes nationaux de déploiement de l'intelligence artificielle dans les finances publiques, l'agriculture, la santé, l'éducation, les ressources naturelles, l'environnement et les services publics. **4.1.2.2** Développer et expérimenter des **projets pilotes** à fort impact répondant aux priorités nationales dans chacun des secteurs prioritaires. **4.1.2.3** Mettre en place un mécanisme national de sélection, d'évaluation et de **passage à l'échelle** des **projets pilotes** démontrant un impact avéré. **4.1.2.4** Évaluer périodiquement les impacts économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels des solutions déployées afin d'orienter leur généralisation.	Pilotes 2026-2028 ; échelle 2028-2030	≥12 projets pilotes dans les 6 secteurs prioritaires dont ≥6 passés à l'échelle (critères anti-« pilotite »)
OS 4.1.3 Structurer le marché national de l'intelligence artificielle.	**4.1.3.1** Mettre en place un dispositif national de **commande publique innovante** favorisant le développement, l'acquisition et le déploiement de solutions d'intelligence artificielle conçues ou intégrées par des entreprises nationales. **4.1.3.2** Développer des mécanismes facilitant l'accès des **startups**, PME et entreprises nationales aux marchés publics, notamment à travers les défis d'innovation, les prototypes rémunérés, les marchés pré-commerciaux et les consortiums industriels. **4.1.3.3** Mettre en place un registre national des fournisseurs, produits et services d'intelligence artificielle afin de structurer le marché national. **4.1.3.4** Développer un dispositif national de **certification**, de qualification et d'évaluation des solutions d'intelligence artificielle destinées au marché congolais.	Dispositif marché 2027	Registre national des fournisseurs IA opérationnel ; ≥15 % de contenu local dans la commande publique IA

OS 4.1.4 Favoriser l'appropriation durable des solutions d'intelligence artificielle.	**4.1.4.1** Élaborer un cadre national de **conduite du changement** accompagnant le déploiement des projets d'intelligence artificielle. **4.1.4.2** Déployer des programmes d'accompagnement, de sensibilisation et d'assistance destinés aux administrations, entreprises et utilisateurs finaux. **4.1.4.3** Mettre en place un mécanisme national de retour d'expérience, de partage des bonnes pratiques et d'amélioration continue des solutions déployées. **4.1.4.4** Évaluer régulièrement le niveau d'adoption, de satisfaction et de création de valeur générée par les solutions d'intelligence artificielle.	Conduite du changement continue	Taux d'adoption et de satisfaction mesurés annuellement ; retour d'expérience institutionnalisé

Axe 4.2 : Développement de l'Économie et de l'Industrie de l'Intelligence Artificielle et Insertion dans les Chaînes de Valeur

Objectif de l'axe. Développer une économie nationale de l'intelligence artificielle compétitive fondée sur l'industrialisation, la transformation locale, l'innovation et l'intégration durable de la République Démocratique du Congo dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Objectif spécifique	Actions	Jalons	Indicateur 2030
OS 4.2.1 Structurer une industrie nationale de l'intelligence artificielle.	**4.2.1.1** Élaborer une stratégie nationale de développement de l'industrie de l'intelligence artificielle couvrant l'ensemble de la **chaîne de valeur**, de la recherche jusqu'à la commercialisation des technologies. **4.2.1.2** Mettre en place des écosystèmes territoriaux d'innovation et d'industrialisation au sein des **Zones Économiques Spéciales** (**ZES**) intégrant établissements d'enseignement technique, supérieur et universitaire, centres de recherche et d'innovation, entreprises, **centres de données**, infrastructures de **connectivité** **4.2.1.3** Déployer un programme national de soutien à la production locale de solutions, logiciels, modèles, équipements et technologies d'intelligence artificielle développés en République Démocratique du Congo. **4.2.1.4** Développer les capacités nationales de conception, d'assemblage et de production de composants électroniques, de **semi-conducteurs**, de **systèmes embarqués** et d'équipements d'intelligence artificielle, en valorisant les **minerais critiques et stratégiques**.	Stratégie industrielle 2027 ; écosystèmes ZES 2028-2030	≥2 écosystèmes territoriaux IA en ZES ; programme de production locale actif
OS 4.2.2 Mobiliser les investissements et accélérer l'industrialisation.	**4.2.2.1** Mettre en place un dispositif national d'incitation aux investissements publics et privés dans les infrastructures, les industries et les entreprises d'intelligence artificielle. **4.2.2.2** Créer des mécanismes de **financement** dédiés aux projets industriels, aux **startups** technologiques, aux plateformes d'innovation et aux projets de transformation locale liés à l'intelligence artificielle. **4.2.2.3** Élaborer une charte nationale des **partenariats public-privé** stratégiques garantissant la **souveraineté** numérique, le **transfert de technologies**, la participation des entreprises nationales, la copropriété intellectuelle et la réversibilité des infrastructures stratégiques. **4.2.2.4** Développer des programmes de coopération industrielle favorisant l'implantation d'industries technologiques, le transfert de compétences et la montée en capacité des entreprises nationales.	Charte PPP 2027 ; fonds 2027	Charte PPP souveraineté adoptée (PI, transfert, réversibilité, résidence des données) ; investissements ×5
OS 4.2.3 Positionner la République Démocratique du Congo dans les chaînes de valeur de	**4.2.3.1** Élaborer une feuille de route nationale de positionnement de la République Démocratique du Congo dans les chaînes de valeur de l'intelligence artificielle, depuis les **minerais critiques et stratégiques**, **semi-conducteurs** jusqu'aux données, modèles, et applications sectorielles. **4.2.3.2** Développer des partenariats industriels et technologiques favorisant l'intégration progressive des entreprises congolaises dans les chaînes de valeur régionales et mondiales de l'intelligence artificielle.	Feuille de route chaînes de valeur 2027	Feuille de route minerais → semi-conducteurs → données → modèles adoptée ; observatoire opérationnel 2028

l'intelligence artificielle.	**4.2.3.3** Déployer un programme national de promotion des exportations de produits, technologies et services d'intelligence artificielle développés en République Démocratique du Congo. **4.2.3.4** Mettre en place un **observatoire national** des chaînes de valeur de l'intelligence artificielle chargé d'assurer la **veille stratégique**, l'**intelligence économique** et l'identification des nouvelles opportunités industrielles.		
OS 4.2.4 Renforcer la compétitivité de l'économie nationale de l'intelligence artificielle.	**4.2.4.1** Élaborer un **référentiel national** de qualité, de normalisation et de compétitivité des produits, technologies et services d'intelligence artificielle. **4.2.4.2** Mettre en place un dispositif national d'accompagnement à l'industrialisation, à la **certification** et à la mise à l'échelle des technologies d'intelligence artificielle développées en République Démocratique du Congo. **4.2.4.3** Mettre en place un **observatoire national** de l'économie de l'intelligence artificielle chargé du suivi des investissements, de l'emploi, des **startups**, des exportations, des chaînes de valeur et de la contribution de l'intelligence artificielle à l'économie nationale. **4.2.4.4** Mettre en place un mécanisme national de veille concurrentielle et de benchmarking international afin d'orienter les politiques publiques et les investissements stratégiques dans l'industrie de l'intelligence artificielle.	Compétitivité continue	Contribution du numérique au PIB : ~4,5 % → ≥8 % ; observatoire de l'économie IA publiant annuellement

L'ambition de ce pilier est de faire de l'IA un véritable moteur de diversification économique et de création d'emplois qualifiés pour la RDC, permettant au pays de capter une part croissante de la valeur générée par l'économie mondiale de l'IA. Les objectifs pour 2030 sont exigeants et mesurent concrètement la performance économique de la stratégie : porter la contribution du numérique au PIB à 8 % contre 4,5 % aujourd'hui, déployer au moins douze projets pilotes dans les six secteurs prioritaires dont au moins six passés à l'échelle, augmenter par l'IA au moins dix processus administratifs à fort volume afin de générer des gains de productivité substantiels, faire fonctionner deux écosystèmes territoriaux d'IA dans les Zones Économiques Spéciales pour créer des pôles de croissance régionaux, mettre en place un registre national des fournisseurs et solutions IA structurant le marché intérieur, adopter une charte des partenariats public-privé garantissant la souveraineté technologique, notamment en matière de propriété intellectuelle, de transfert de technologies, de réversibilité des infrastructures et de résidence des données, et atteindre 15 % de contenu local dans les marchés publics liés à l'IA, favorisant ainsi le développement des entreprises nationales.

La réalisation de ces objectifs repose sur les acquis des trois piliers précédents, dont ce pilier constitue le principal débouché économique : les données, les capacités de calcul, les compétences et les innovations doivent désormais être transformées en valeur et en emplois. L'enjeu est donc d'assurer le passage à l'échelle des projets pilotes pour maximiser leur impact économique, tout en maintenant une vigilance constante sur les dépendances technologiques, afin que les retombées bénéficient prioritairement aux acteurs congolais. Cette ambition se concrétise sur le terrain par des pôles d'excellence où se déploient en synergie data centers, infrastructures de calcul, énergie, universités, écoles techniques, grandes écoles d'ingénieurs, antennes de l'ACIA et du CREIA, incubateurs, startups et PME, formant un continuum formation-recherche-innovation-entrepreneuriat. Ancrés dans les territoires, ces pôles matérialisent ainsi l'ambition de la RDC de maîtriser progressivement toute la chaîne de valeur de l'IA.

Gouvernance de la Mise en œuvre

Gouvernance et Coordination

Le pilotage de la SNIA-RDC repose sur une architecture à trois niveaux : un niveau politique assuré par l'**Organe d'Orientation Stratégique** placé sous l'autorité de la Primature, qui définit les orientations, arbitre les priorités nationales et garantit la cohérence interministérielle ; un niveau de pilotage assuré par le **Comité National de Pilotage**, qui valide les politiques et suit leur exécution ; et un niveau technique assuré par le **Secrétariat Technique Permanent**, porté par le Ministère ayant le numérique dans ses attributions, qui coordonne la mise en œuvre, anime les **Groupes Techniques Thématiques** et opère l'opérationnalisation ainsi que le **suivi-évaluation**. Le **Conseil National Multi-Acteurs** associe le secteur privé, le monde académique et la société civile ; des **points focaux IA** sont désignés dans chaque ministère sectoriel, régulateur et province.

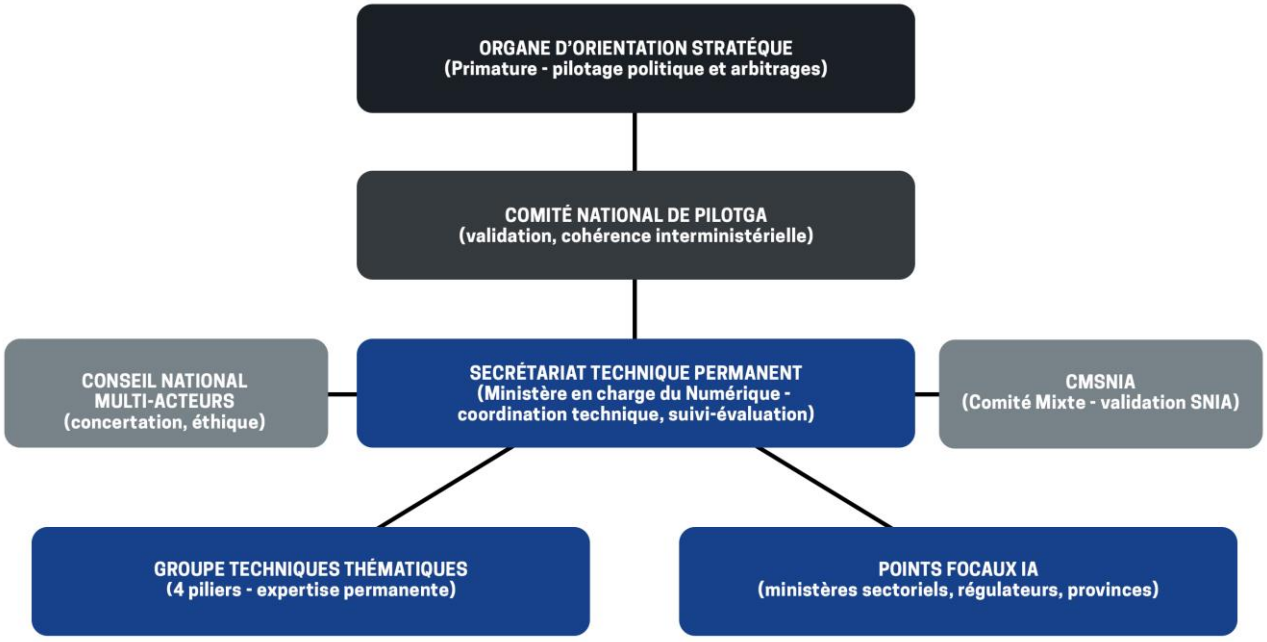


Figure 2 : Architecture de gouvernance de la SNIA-RDC

Fonction	OOS (Primature)	CNP	STP (Min. Num.)	Ministères sectoriels	Régulateurs et Agences
Orientation stratégique et arbitrages	**A/R**	**C**	**I**	**C**	**I**
Validation des politiques et de la SNIA	**A**	**R**	**C**	**C**	**C**
Coordination technique et animation	**I**	**A**	**R**	**C**	**C**
Mise en œuvre sectorielle	**I**	**C**	**C**	**R**	**C**
Régulation, éthique, supervision	**I**	**C**	**C**	**C**	**R**
Suivi-évaluation et reporting	**I**	**A**	**R**	**R**	**C**

Légende : R = Réalise ; A = Approuve ; C = Consulté ; I = Informé. La matrice RACI détaillée par action figure en Annexe 2.

Feuille de Route et Plan d'Action

La mise en œuvre suit une trajectoire en trois phases. La phase de structuration (2026-2027) installe les fondations : organes de gouvernance, **loi-cadre**, **ACIA**, **bac à sable**, **curricula** et premiers pilotes. La phase d'appropriation (2027-2028) déploie les capacités dans les provinces et sur les données et le calcul, et se conclut par la revue à mi-parcours de 2028. La phase de consolidation (2029-2030) opère le **passage à l'échelle** et l'industrialisation. Le plan d'action opérationnel chiffré, dérivé de la feuille de route par activités codifiées, précise pour chaque action les coûts, les sources de **financement** et les responsables.



Financement : principes arbitrés

Financement hybride organisé en guichets : budget de l'État, secteur privé, **PPP** encadrés et partenaires techniques et financiers, y compris les mécanismes de renforcement de capacités du **Pacte numérique mondial** ;

Chiffrage systématique intégrant les coûts récurrents (licences, maintenance, **cloud**) et l'évaluation des passifs contingents pour le Trésor public avant tout engagement **PPP** ;

Charte des **PPP** stratégiques garantissant la propriété intellectuelle, le **transfert de technologies**, la participation des entreprises nationales, la réversibilité des infrastructures et la résidence locale des données publiques ;

Captation de la valeur sur toute la chaîne : les mécanismes de **financement** intègrent les revenus issus de l'extraction et de la transformation des **minerais critiques et stratégiques** ;

- Priorité aux investissements duaux énergie-numérique alignés sur l'avantage hydroélectrique national (« **Green AI** »).

Suivi-Évaluation, Gestion des Risques et Révision

Le dispositif de **suivi-évaluation** est adossé au cadre logique (Annexe 3) : chaque indicateur dispose d'une situation de référence vérifiable (2025), de jalons intermédiaires et d'une cible 2030 ; les indicateurs d'impact priment sur les indicateurs de moyens. Un tableau de bord national est publié par le **Secrétariat Technique Permanent** ; un rapport annuel public et une revue à mi-parcours (2028) permettent l'ajustement de la trajectoire. Chaque risque du registre est doté d'un propriétaire, de signaux d'alerte, d'actions préventives, d'un budget et d'un plan de contingence.

Risque	Propriétaire	Signaux d'alerte	Prévention	Contingence
Dépendance technologique (vendor lock-in) vis-à-vis de fournisseurs cloud ou plateformes uniques	STP · APD	Contrats sans clause de réversibilité ; formats propriétaires	Adopter et faire appliquer une charte PPP imposant des clauses de réversibilité, des standards ouverts, l'architecture zéro trust, et le cloud souverain d'ici 2028.	Plan de migration et réversibilité contractuelle activables sous 12 mois
Passifs budgétaires cachés des PPP (coûts récurrents non soutenables)	Min. Finances	Écart >20 % entre coûts projetés et exécutés	Réaliser une analyse de la valeur et des passifs contingents (coûts récurrents, maintenance, cloud) avant toute signature PPP. Plafonner les engagements par rapport au budget disponible.	Renégociation ; plafonnement des engagements ; arbitrage OOS
Éparpillement en projets pilotes sans échelle (« pilotite »)	CNP	Pilotes >18 mois sans décision d'échelle	Définir ex ante des critères objectifs de passage à l'échelle (A4.1.2.3) pour chaque pilote, avec une échéance maximale de 18 mois pour une décision d'arrêt, de fusion, ou de généralisation.	Arrêt ou fusion des pilotes non concluants ; réallocation

Exclusion territoriale et de genre (concentration sur Kinshasa)	STP · Min. Genre	Indicateurs désagrégés sous les seuils (≥40 % hors Kinshasa, ≥40 % femmes)	Mettre en place des pôles provinciaux de formation et d'innovation ; imposer des quotas contraignants (≥40 % hors Kinshasa, ≥40 % femmes) dans les programmes financés ; développer des dispositifs fonctionnant hors ligne pour les zones mal connectées.	Réallocation budgétaire corrective annuelle
Fuite des cerveaux après formation	ESU · MAE	Taux d'insertion locale <70 % à 12 mois	Insérer des clauses de retour dans les bourses et programmes de mobilité ; structurer un placement local à la sortie via l'ACIA et la plateforme diaspora ; créer des débouchés dans les startups et administrations congolaises.	Programme de travail à distance depuis la RDC (export de services)
Déficit énergétique bloquant les infrastructures de calcul	Min. Énergie	Retards des projets d'alimentation dédiée	Lancer des investissements duaux (énergie + numérique) avec un volet solaire décentralisé dédié aux centres de calcul ; prioriser les sites d'infrastructure IA dans les plans d'électrification nationaux.	Priorisation des charges critiques ; mutualisation régionale du calcul

Conduite du Changement

La conduite du changement est un chantier transversal et non une mesure d'atténuation. Pilotée par le Secrétariat Technique Permanent (STP), en coordination avec les points focaux IA désignés dans chaque ministère et chaque province, elle vise à garantir l'appropriation durable des solutions d'intelligence artificielle par l'ensemble des acteurs concernés.

Chaque déploiement s'accompagne systématiquement :

- De formation des agents publics, magistrats, régulateurs, décideurs et entrepreneurs, en articulation avec les programmes de l'Académie Congolaise de l'IA (ACIA) et les principes du Référentiel Général d'Interopérabilité ;
- De communication dans les quatre langues nationales (lingala, swahili, kikongo, tshiluba), via des campagnes radio, des supports numériques et des relais communautaires adaptés aux zones rurales et périurbaines ;
- D'accompagnement sur site des administrations, entreprises et organisations lors des mises en production et des phases de montée en charge ;
- De mesure de l'adoption réelle : taux d'usage des services, satisfaction des usagers, et création de valeur constatée, les résultats étant intégrés au tableau de bord national.

Les instruments principaux de cette conduite du changement sont :

- Le programme national de littératie en IA (1 000 000 de citoyens initiés, conformément à l'OS 3.1.4.1) ;
- Les campagnes radio multilingues touchant l'ensemble du territoire ;
- Le réseau des points focaux IA dans les 26 provinces et les ministères sectoriels ;
- Les hackathons, olympiades, clubs scientifiques et concours (OS 3.1.4.4) comme leviers de sensibilisation et de création de vocations.

Un budget dédié à la conduite du changement est inscrit dans le plan d'investissement de la SNIA-RDC (OS 1.1.3.1). Les indicateurs d'adoption (usage, satisfaction, création de valeur) sont publiés annuellement dans le rapport national sur l'état de l'IA et alimentent la revue à mi-parcours de 2028, permettant d'ajuster les campagnes et les formations en fonction des résultats constatés. Cette approche répond directement aux risques d'exclusion territoriale et de genre (seuils ≥40 % hors Kinshasa, ≥40 % femmes) et de fuite des cerveaux (taux d'insertion locale <70 % à 12 mois).

Annexe 1 : Matrice RACI de la gouvernance de la SNIA-RDC

Domaine	OOS	CNP	STP	Min. sect.	Régulateurs et Agences
Pilier 1 : Gouvernance et cadre de confiance	A	R	R	C	R
Pilier 2 : Données, infrastructures, énergie	I	A	R	R	R
Pilier 3 : Capital humain, recherche, innovation	I	A	C	R (ESU, RSIT, EPST)	C
Pilier 4 : Industrialisation, création de valeur	A	R	C	R (Industrie, Mines)	C
Financement et plan d'investissement	A	R	R	C	I
Suivi-évaluation et rapport annuel	I	A	R	R	C
Révision de la stratégie (2028, 2030)	A	R	R	C	C

Annexe 2 : Cadre logique synthétique et indicateurs phares

Le présent cadre logique décline les objectifs stratégiques de la SNIA-RDC en indicateurs mesurables, conformément aux exigences de la page 50. Chaque indicateur est assorti d'une situation de référence vérifiable (2025), de jalons intermédiaires (2027, 2028) et d'une cible à l'horizon 2030. Les sources de vérification et les hypothèses critiques sont précisées pour faciliter le pilotage et l'ajustement de la trajectoire.

Niveau	Indicateur	Réf. 2025	Jalon 2027	Jalon 2028	Cible 2030	Sources
Impact	Contribution du numérique au PIB	~4,5 %	5,5 %	6,5 %	≥8 %	INS (Comptes nationaux)
	EGDI (Indice de développement de l'administration électronique)	~0,393	0,42	0,46	≥0,50	Nations Unies
Pilier 1	Loi-cadre sur l'IA et taxonomie des risques	Aucun texte	Déposée	En vigueur	En vigueur	JO ; Parlement
Stratégie continentale IA de l'Union africaine (2024), Smart Africa, ZLECAF	Architecture de gouvernance IA (organes installés)	Inexistante	Décret adopté	Opérationnelle	Opérationnelle	Actes réglementaires

Code du numérique (ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023)	Systèmes IA homologués ou certifiés	0	2	5	≥20	STP
Pilier 2	Score ODIN (ouverture des données)	33/100	45	50	≥60	ODIN / INS
	Data centers régionaux classés infrastructures vitales	2 identifiés	3	4	4	
	Infrastructure nationale de calcul intensif (GPU)	Inexistante	En cours	Opérationnelle	Opérationnelle	
	Capacité énergétique verte dédiée au numérique	Non allouée	30 MW	60 MW	≥100 MW	SNEL / ANSER
Pilier 3	Professionnels formés en IA par an	~4 000	8 000	14 000	20 000	ACIA / ESU
	Citoyens initiés à la littératie IA	0	200 000	600 000	1 000 000	ACIA / médias
	Dépense intérieure de R&D / PIB	0,41 %	0,6 %	0,8 %	≥1 %	INS / RSIT

	Startups IA accompagnées (dont provinces)	<50 actives	100 (≥30 %)	150 (≥35 %)	200-300 (≥40 %)	ANAPI / incubateurs
	Corpus des langues nationales / modèle de langue	0	2 corpus	4 corpus	4 corpus + modèle v1	RSIT / CREIA
Pilier 4	Projets pilotes IA passés à l'échelle	Isolés	2	4	≥6	STP / Min. sectoriels
	Écosystèmes territoriaux IA en ZES	0	0	1	≥2	AZES
	Contenu local dans les marchés publics IA	Non mesuré	5 %	10 %	≥15 %	ARMP / ANAPI
	Charte PPP souveraineté (PI, transfert, réversibilité)	Inexistante	Adoptée	Appliquée	Appliquée	JO ; STP

Annexe 3 : Alignement sur les référentiels internationaux

La SNIA-RDC a été élaborée en cohérence avec les principaux référentiels internationaux en matière d'intelligence artificielle, de numérique et de développement durable. Le tableau ci-dessous présente les correspondances entre les exigences de ces référentiels et les dispositions de la stratégie nationale.

Référentiel	Exigences / recommandations clés	Correspondance dans la SNIA-RDC	Statut de l'alignement	Bénéfice attendu pour la RDC
UNESCO – Recommandation sur l'éthique de l'IA (2021) et RAM	Évaluation de l'état de préparation à l'IA ; éthique, droits humains, dignité humaine ; gouvernance responsable ; inclusion et diversité	Diagnostic RAM (p. 17-25) ; Principes directeurs 1, 2, 3 (p. 14-15) ; Pilier 1 (Gouvernance, éthique, confiance) ; Pilier 3 (Capital humain, inclusion)	Alignement intégral (le document s'appuie directement sur la RAM comme source de diagnostic)	Accès à l'assistance technique et aux programmes de renforcement de capacités de l'UNESCO
UN – Pacte pour l'avenir et Pacte numérique mondial (2024)	Gouvernance numérique inclusive ; renforcement des capacités ; coopération internationale ; IA au service du développement durable	Pilier 1 (gouvernance multi-acteurs) ; Pilier 3 (formation, recherche) ; Principe 5 (coopération, innovation) ; Feuille de route (p. 49)	Alignement partiel (à renforcer par la participation aux mécanismes de gouvernance mondiale de l'IA)	Accès aux guichets de renforcement de capacités du Pacte numérique ; participation au Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA
Union africaine – Stratégie	Souveraineté technologique	Pilier 2 (infrastructures,	Alignement intégral (la	Accès aux programmes de

continentale sur l'IA (2024)	africaine ; industrialisation ; données et infrastructures régionales ; talente et recherche ; intégration régionale	données) ; Pilier 3 (recherche, talents) ; Pilier 4 (industrialisation, chaînes de valeur) ; Principes 4 et 5 (souveraineté, coopération)	stratégie s'inscrit dans l'ambition continentale)	l'UA (Smart Africa Digital Academy) ; positionnement dans le marché unique numérique africain ; coopération Sud-Sud
ZLECAF – Marché unique numérique africain	Commerce numérique ; libre circulation des services et biens numériques ; harmonisation réglementaire	Pilier 4 (industrialisation, création de valeur) ; Axe 4.2 (insertion dans les chaînes de valeur régionales et mondiales)	Alignement stratégique (cible de long terme, à concrétiser par des protocoles d'accord bilatéraux et régionaux)	Accès au marché africain pour les produits et services IA congolais ; attractivité des investissements
Code du numérique – Ordonnance-loi n°23/010	Administration dématérialisée ; protection des données (APD) ; sécurité (ANCY) ; identification électronique ; écrits électroniques	Pilier 1 (cadre juridique) ; Pilier 2 (cybersécurité, données) ; Axe 2.1.4 (ANCY) ; RGI (en cours)	Ancrage juridique national – pleinement conforme au droit national	Cadre juridique stable pour les investissements ; protection des données et cybersécurité garanties
Kenya – National AI Strategy 2025-2030	Pipeline talents → placement ; approche par secteurs prioritaires ; incubation et startups	OS 3.1 (compétences) ; OS 3.3 (entrepreneuriat) ; Axe 4.1 (secteurs prioritaires)	Inspiration (benchmark)	Adaptation des bonnes pratiques régionales à la RDC

Kazakhstan – Concept de développement de l'IA 2024-2029	Littératie de masse ; consortium modèle de langue national ; approche par activités datées et attribuées	OS 3.1.4 (littératie, 1M citoyens) ; OS 3.2.2.3 (corpus langues nationales) ; Architecture de mise en œuvre (actions datées)	Inspiration (benchmark)	Adaptation des bonnes pratiques des pays émergents aux réalités congolaises

Références Bibliographiques

1. UNESCO, Rapport d'évaluation de l'état de préparation de la RDC à l'intelligence artificielle (RAM), 2025-2026.
2. République Démocratique du Congo, Rapport de consolidation des travaux des groupes thématiques de la SNIA-RDC, UGPTN, juillet 2026.
3. République Démocratique du Congo, Rapports des Groupes thématiques 1 à 4, atelier de validation, Kinshasa, 23-25 juillet 2026.
4. République Démocratique du Congo, Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique.
5. Nations Unies, Pacte pour l'avenir et Pacte numérique mondial, septembre 2024.
6. Union africaine, Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle, 2024.
7. Kenya, National AI Strategy 2025-2030 ;
8. Kazakhstan, Concept de développement de l'IA 2024-2029.
9. PwC, Sizing the prize: AI to add USD 15,7 trillion to global GDP by 2030, 2017.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

JUSTICE PAIX TRAVAIL

LE GOUVERNEMENT

ugptn
UNITÉ DE GESTION DU PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

LA BANQUE MONDIALE

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

FIKIRI
Innovation locale pour le developpement

UNESCO

NEOTEX

PNUD

www.economienumerique.gouv.cd